La 2ème revue annuelle des reformes, politiques, programmes et projets de l'UEMOA au Niger se déroulera du 09 au 15 juillet 2015 à l'Hôtel Soluxe de Niamey

Sahel Dimanche

N°1647 Sahel Dimanche
du 3 juillet 2015
— Prix : 250 francs

OFFICE NATIONAL D'EDITION
ET DE PRESSE
Place du Petit Marché
Tél : 20 73 34 86/87
Télécopieur : 20 73 30 90
BP : 13 182 Niamey -Niger
26ème ANNÉE

Au Conseil des ministres

● Ibro Youka ONEP

Le gouvernement adopte plusieurs projets de textes

P.2-3

Rupture de jeûne et prières collectives au Palais de la Présidence

● Ibro Youka ONEP

Un cadre de retrouvailles entre le Chef de l'Etat et les acteurs de la classe politique nationale

P.2

Dossier

Consommation des drogues

Eradiquer le fléau par l'intensification de la lutte

P.14-15

Pr Tidjani Alou, chercheur au LASDEL et à l'UAM:

''Chaque secteur induit des formes particulières de corruption''

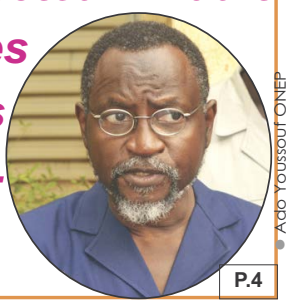

● Ado Youssouf ONEP

P.4

Rupture de jeûne et prières collectives au Palais de la Présidence

Un cadre de retrouvailles entre le Chef de l'Etat et les acteurs de la classe politique nationale

Initiée par le Président de la République, Chef de l'Etat, SE Issoufou Mahamadou, la série de séances de rupture de jeûne et de prières collectives en ce mois béni de Ramadan se poursuit dans la plus grande convivialité au Palais de la Présidence. Après les présidents des Institutions de la République, les députés nationaux, les membres du Gouvernement, les associations islamiques, les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques, ce fut au tour des représentants des partis politiques de se retrouver autour du Chef de l'Etat pour rompre le jeûne, hier jeudi, quinzième jour de ce mois sacré de Ramadan. Ils étaient nombreux, avec une forte présence féminine, à répondre à cette invitation.

Ibro Youka ONEP

SE. Issoufou Mahamadou et ses invités ont prié Magrib et ont imploré Allah, le Clément, le Miséricordieux, pour qu'il descende sa grâce et sa bénédiction sur notre pays. Ils ont prié pour que règnent la paix, la sécurité, la prospérité et la coexistence pacifique au sein de notre Nation.

Mme Maigari Ferdosse Mallam Moussa, présidente du parti ''Mouvement Démocratique et Révolutionnaire pour le Pouvoir du Peuple'' (MDRPP) a déclaré que c'est devenu une tradition pour le Président de la République d'inviter la classe politique en ce mois béni de Ramadan. ''C'est un signe de considération, une belle politique d'approche à encourager,

car cela permet à l'ensemble de la classe politique d'échanger et de prier pour le Niger'', a-t-elle indiqué. En terminant son allocution, elle a demandé à l'assistance de

M. Kassoum Maman Moctar, président du parti ''Congrès pour la République'' (CPR/Ingatchi), la rupture collective est une tradition prophétique. ''Ce que le Président de la République a initié il y a de cela quatre ans honore les populations nigériennes qui sont à 99% musulmanes'', a-t-il dit, ajoutant que '' ce genre de cadre doit être utilisé pour implorer le Bon Dieu, surtout en cette période d'hivernage pour que le Niger enregistre une bonne pluviométrie. ''Prions pour que toutes les épreuves à venir, dont les élections, se passent dans la quiétude totale'', conclut-il.

Aissa Abdoulaye Alfary

Au Conseil des ministres

Le gouvernement adopte plusieurs projets de textes

Le Conseil des ministres s'est réuni, hier, jeudi 02 juillet 2015, dans la salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, Président du Conseil des ministres. Après examen des points inscrits à son ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

I. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les projets de textes ci-après :

1.1. Projet de décret portant Approbation et publication de la Convention Minière entre la République du Niger et la société TARUGA GOLD pour le permis de recherches «Kourki», pour Or et métaux de base. Région de Tillabéry, Département de Téra.

1.2. Projet de décret portant Approbation et publication de la Convention Minière entre la République du Niger et la société TARUGA GOLD pour le permis de recherches «Ouanzerbé», pour Or et métaux de base. Région de Tillabéry, Département de Téra.

Les présents projets de décrets ont pour objet l'approbation et la publication au Journal Officiel des Conventions Minières entre la République du Niger et la Société TARUGA GOLD pour la recherche d'or et métaux de base sur les périmètres respectifs des permis « Kourki » et « Ouanzerbé », Région de Tillabéry, département de Téra.

La société TARUGA GOLD est une société anonyme au capital de dix millions (10.000.000) de francs CFA. Elle s'engage à investir dans les trois (3) ans suivant la signature de ces conventions minières, un montant minimum égal à quatre millions cent mille (4.100.000) dollars US pour chacun des permis.

En cas d'attribution des permis « Kourki » et «Ouanzerbé », les retombées immédiates attendues sont, entre autres : les recettes provenant des droits fixes, de la redevance superficiaire annuelle, de la TVA ; la création d'une cinquantaine d'emplois pour chacun des permis pendant la première période de validité desdits permis ; la contribution au développement des zones d'intervention de la société à hauteur de deux cent mille (200.000) dollars US pour chacun des permis ; la contribution à la formation des agents de l'administration des mines et de la géologie à travers la mise à la disposition du Ministère des Mines et du Développement Industriel, d'un montant annuel de dix mille (10.000) dollars US pour chacun des permis.

1.3. Projet de décret accordant le bénéfice des avantages du régime Conventionnel du Code des investissements à la société « SAFA S.A » pour la création et l'exploitation d'une ferme avicole moderne comportant une unité de production d'œufs, une unité de production de poulets de chair, une unité de production d'alvéoles et une unité de production d'aliments de volailles à Hamdallaye (Département de Kollo).

Ibro Youka ONEP

Les membres du gouvernement en conseil

Le présent projet de décret a pour objet d'accorder le bénéfice des avantages du régime Conventionnel du Code des investissements à la société «SAFA S.A ». La société « SAFA S.A » est une Société Anonyme unipersonnelle au capital de 10.000.000 de francs CFA dont le siège social est à Niamey. Elle s'engage à investir la somme de 3.183.529.367 FCFA et à créer cinquante-un (51) emplois permanents.

1.4. Projet de décret accordant le bénéfice des avantages du régime Conventionnel du Code des investissements à la société « Immo One SA» pour la construction de 1388 logements en 3 tranches : tranche 1 : 600 ; tranche 2 : 255 ; tranche 3 : 533 au quartier Koira Kano de Niamey.

Le présent projet de décret a pour objet d'accorder le bénéfice des avantages du régime conventionnel du Code des Investissements en République du Niger à la société «Immo One SA ».

La société « Immo One SA» est une Société Anonyme au capital de 100.000.000 de FCFA dont le

siège social est à Niamey. Elle s'engage à réaliser un investissement de 3.775.308.500 FCFA et à créer trente deux (32) emplois permanents.

II. AU TITRE DU MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de décret modifiant et complétant le décret n°2015-095/PRN/ MPT/ EN du 27 février 2015 déterminant les modalités de gestion administrative et technique du Système de Passerelle Internationale Unique ainsi que les principes et les modalités de rémunération du trafic des communications internationales entrant et sortant, à destination et/ou en provenance du Niger.

Le décret n°2015-095/PRN/ MPT/EN du 27 février 2015 a été pris pour déterminer, entre autres, les modalités de rémunération du trafic des communications internationales entrant et sortant à destination et/ou en provenance du Niger.

Le présent projet de décret qui modifie le décret précité valorise davantage la destination du Niger et fixe la répartition de la rémunération du trafic des communications internationales entre l'Etat et les opérateurs.

III. MESURES NOMINATIVES.

Le Conseil des ministres a examiné et adopté les mesures individuelles suivantes :

AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

• **Monsieur ALABI HAMAD HAMADEL MOUMOUNI**, ingénieur logistique, est nommé directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre des Mines et du Développement Industriel.

• **Monsieur ADAMA NOUHOU**, ingénieur principal des travaux publics et mines, Mle 70966/F, est nommé Secrétaire Exécutif du Guichet Unique de mise en œuvre du code des investissements au Ministère des Mines et du Développement Industriel.

AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES.

• **Monsieur GOUNABI ADAMOU**, ingénieur statisticien économiste, Mle 62651/K, est nommé inspecteur des services au Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE.

• **Madame MAÏGA ZEINABOU LABO,** magistrat de 1er grade, 2ème échelon, Mle 61162/H, est nommée Secrétaire générale du Ministère de la Justice, en remplacement de Monsieur Dillé Rabo, appelé à d'autres fonctions.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE.

• **Madame GARBA RAHAMATOU MADELEINE,** enseignant chercheur à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, Mle 6283, est nommée conseillère technique du Ministre de la Santé Publique, en remplacement de Monsieur Abdou Djibo.

IV. COMMIMCATIONS.

Le Conseil des ministres a entendu plusieurs communications:

- une (1) communication du Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République sur l'état d'avancement des travaux de construction du Barrage de Kandadji et la réunion avec les partenaires du Niger dans ce dossier.
- une (1) communication du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture sur la répartition des groupes motopompes du Don Chinois. Il ressort de cette communication que les onze mille (11 000) motopompes réceptionnées ont été réparties par région sur la base des critères de répartition ci-après : potentiel en terres irrigables ; superficie de terres mises en valeur en petite irrigation ; taille de la population (recensement général 2012) ; motopompes existantes.

Le prix unitaire de la motopompe est fixé à quarante un mille cinq cents (41.500) francs CFA.

- une (1) communication de la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat relative à l'état d'avancement des préparatifs de la 9ème édition du Salon International de l'Artisanat pour la Femme (SAFEM).
- une (1) communication de la Ministre de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique sur le Forum Mondial de l'Education de Corée.
- une (1) communication du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement relative à l'octroi d'un marché pour la réalisation de 9 forages profonds dans la région de Tahoua.

La communication du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement est faite à titre d'information, conformément aux dispositions de l'arrêté n°0037/CAB/PM/ARMP du 21 janvier 2014 fixant les seuils dans le cadre de la passation et l'exécution des marchés publics et des délégations de service public qui stipule, en son article 13, que : « Tout marché public dont le montant est égal ou supérieur à cinq cent millions (500.000.000) de FCFA doit faire l'objet d'une communication en Conseil des Ministres de la part la personne responsable du marché, après attribution ».

L'ordre du jour étant épuisé, Son Excellence, Monsieur le Président de la République a levé la séance.

A l'Assemblée Nationale

SEM Amadou Salifou reçoit le directeur résident de ''National Democratic Institute''

Le président de l'Assemblé Nationale, SEM. Amadou Salifou, a reçu hier en audience le directeur résident de ''National Democratic Institute'', M. Jan Nico Van Overbeeke.

A sa sortie d'audience, le directeur résident de ''National Democratic Institute'' a indiqué que la rencontre avec le président de l'Assemblée a été très fructueuse en termes d'échanges. Il a rappelé qu'un protocole de coopération existe depuis l'année 2012 entre l'Assemblée Nationale et son institution.

''J'ai eu un entretien avec SEM Amadou Salifou pour lui transmettre le compte-rendu de toutes les activités que nous avons effectuées avec les députés. Cette discussion est dite ouverte'', a ajouté M. Jan Nico Van Overbeeke. Il a souligné que le président de l'Assemblée Nationale est très content du travail jusque-là effectué afin de renforcer la capacité de l'Assemblée Nationale qui est un élément important pour la démocratie au Niger.

Samira Sabou

Idrissa Hamadou ONEP

Le PAN avec le directeur résident du NDI

A la Primature

Le Premier ministre reçoit l'ambassadeur chef de la Délégation de l'Union Européenne

Le Premier ministre, Chef de Gouvernement, SEM Brigi Rafini, a reçu hier en audience l'ambassadeur chef de la Délégation de l'Union Européenne au Niger, SEM. Raul Mateus Paula.

Ado Youssouf ONEP

Le Premier ministre avec le chef de la Délégation de l'UE (à gauche)

Pr Tidjani Alou, chercheur au LASDEL et à l'UAM:

''Le secteur privé fait face à une diversité d'agents publics opérant dans des secteurs très variés. Chaque secteur induit des formes particulières de corruption''

Réalisée par Wata Nana Fassouma

La Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption et les Infractions Assimilées 'HALCIA a organisé, du 15 au 17 juin dernier, un forum national sur la validation du document de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. A cette occasion, Mme Issoufou Zeinabou Maidah Mamoudou (HALCIA) et le professeur Mahaman Tidjani Alou (UAM, LASDEL) ont présenté une communication sur le secteur privé et la corruption au Niger.

Professeur, pouvez-vous expliciter à nos lecteurs les tenants et aboutissants de la corruption dans le secteur privé au Niger ?

Il faut d'abord préciser que deux notions doivent être définies ou délimitées, dès lors qu'on réfléchit sur le secteur privé et la corruption. Il faut identifier le secteur privé et identifier les services publics concernés par les relations avec le secteur privées. Dans le langage courant, à propos du secteur privé, on parle d'opérateurs économiques. Dans tous les cas, il importe de distinguer le secteur formel et le secteur informel. Le secteur formel, ce sont les entreprises officiellement déclarées au registre du commerce et qui se caractérisent par leur forte diversité. Ainsi, le secteur formel va de l'entreprise individuelle aux grandes compagnies. Quant au secteur informel, il concerne les commerçants et les milieux marchands dont les activités ne sont pas toujours déclarées, des activités diversifiées, de l'import-export, et même de l'exécution de marchés publics fortement dépendant du politique et de la haute administration. Il faut enfin souligner qu'il y a une imbrication de ces deux secteurs : le formel qui a des pratiques informelles, notamment dans le respect des règles de la concurrence, et l'informel a des pratiques formelles, notamment le prêtenom, la surfacturation, la corruption active. Finalement il faut aussi identifier les services publics concernés par les relations avec le secteur privé. Il s'agit de l'administration des marchés publics, de l'administration des douanes, de l'administration des impôts, de l'administration du commerce, de l'administration du contrôle routier et enfin de l'administration des transports.

Professeur, après avoir identifié les notions de base, quelles formes de corruption se dégagent du secteur privé ?

Le secteur privé fait face à une diversité d'agents publics opérant dans des secteurs très variés. Chaque secteur induit des formes particulières de corruption. Quand il s'agit des marchés publics, on constate dans les passations de ces marchés des irrégularités comme la dimension transversale, l'entente directe, les faux semblants dans les appels d'offres, les détournements des règles de concurrence, la commission, les pratiques de collusion avec les agents publics concernés. C'est l'espace privilégié de la grande corruption. Dans l'administration des douanes, c'est le royaume de la fraude, du contournement et de l'évitement de l'Etat, du dédouanement forfaitaire, de l'intermédiation et des pratiques collusives avec les douaniers. Les formes de corruption qu'on trouve dans l'administration des impôts sont aussi la fraude fiscale, la minoration de l'impôt, et aussi les pratiques collusives avec les agents du fisc. Notons que la pratique collusive c'est quand l'agent de l'Etat se transforme en expert ou conseiller. Par exemple, certains agents du fisc sont en même temps conseillers fiscaux et experts comptables indépendants, chacun avec un lot de clients à conseiller au détriment de l'Etat. Dans l'administration du commerce, on constate un refus de promotion des produits nationaux en complicité avec les importateurs, exemple du riz du Niger, la rétention de l'information privilégiée au bénéfice de quelques uns comme par exemple les régimes fiscaux privilégiés, les prélèvements fiscaux en violation de la loi de finances, et enfin le trafic des cartes grises et de plaques d'immatriculation.

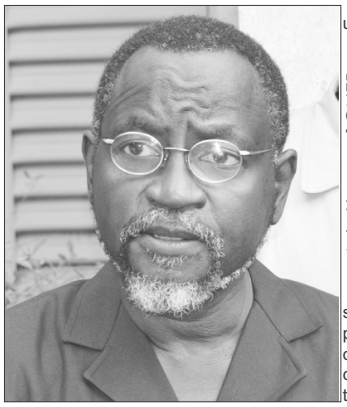

Ado Youssouf ONEP

Pr Tidjani Alou

Selon vous, quels constats se dégagent de ces différentes formes de corruption ?

Le constat principal que ressort cette étude est le contournement de l'Etat avec la complicité de ses agents dont le comportement est ici déterminant sur l'issue des transactions corruptives. Il y a aussi les textes qui organisent les secteurs d'activité concernés, qui sont marqués par une grande complexité et sont parfois inaccessibles. La pratique des cadeaux qui est ancré dans notre tradition et le secteur privé est un espace privilégié de la grande corruption. Donc, on se pose les questions de savoir : ''Comment rendre l'Etat incontournable, sentir son effectivité et avoir confiance en sa figure, avoir besoin de l'Etat?'' ; ''Comment produire des fonctionnaires qui soient au service exclusif de l'intérêt général?'' ''D'où se posent les questions liées à l'éthique et à la déontologie des fonctionnaires, et celles liées à leurs conditions de travail?

Après cette analyse approfondie du thème ''Corruption et secteur privé'', selon vous quelles sont les causes dont découle cette corruption ?

A notre point de vue, deux principales causes sont à la base de la corruption en lien avec le secteur privé. Il s'agit du comportement des agents publics et de celui des opérateurs économiques. Au niveau des agents publics, on note la lenteur dans le traitement des dossiers, ce qui crée des files d'attente monstrueuses qui découragent les demandeurs de service et les incitent à passer outre. Il y a la faiblesse des capacités institutionnelles de l'Etat, notamment l'impuissance de l'Etat, et les faiblesses des institutions qui engendrent une culture de l'impunité. On note aussi la manipulation des registres normatifs et la privatisation informelle des services publics. Enfin, la perception du poste administratif, par l'agent public, comme un lieu d'enrichissement rapide, d'où un déficit de l'éthique professionnelle généralisé.

Il y a ensuite les causes liées aux comportements des opérateurs économiques, qui sont les principaux demandeurs de service de l'Etat pour le secteur privé. On constate que les opérateurs économiques ne sont pas confiants dans leurs relations avec l'Etat, c'est une zone d'incertitude pour eux ; ils ne savent pas très bien comment se comporter. C'est pourquoi on assiste à la personnalisation des relations professionnelles, et à la perception des démarches administratives comme complexes, donc à une faible appréciation (confiance, méconnaissance) des normes en matière étatique, et à la méconnaissance des règles qui organisent leurs activités commerciales. Les opérateurs économiques utilisent parfois la ruse comme mode d'action opératoire, notamment la stratégie de minoration des ''faux-frais'' et beaucoup d'autres stratagèmes. Ils interviennent aussi dans le processus de mobilisation des ressources financières internes par l'Etat en jouant le rôle d'intermédiaire qui est un cadre favorable à l'exercice des activités commerciales appelé ''doing business''. Finalement, il se pose la problématique de l'Etat et de l'application des règles qu'il produit. L'Etat est ainsi capturé ou pris en otage.

Professeur, quel est votre mot de la fin ?

Pour nous, il y a deux démarches possibles. La première est classique, elle est orientée vers la production de décisions à divers niveaux des administrations concernées. Il s'agit de l'application stricte des textes en vigueur et de leur vulgarisation, la dépolisatisation de l'administration et la promotion de l'éthique et de la déontologie au sein des administrations et des entreprises, et aussi la promotion d'une culture du bien public, la modernisation des administrations à travers leur informatisation, et enfin l'indépendance des agences chargées de lutter contre la corruption.

La deuxième démarche se veut plus novatrice. Elle est fondée sur l'idée qu'il n'est pas possible de changer les administrations publiques sans les agents publics qui concourent à l'exécution des décisions administratives. Ce sont les administrations publiques qui doivent engager en leur sein la réflexion pour identifier les actions qu'elles sont prêtes à engager afin d'éradiquer la corruption. Elles impliquent un autre mode de gouvernance à inventer et qui serait propre à notre contexte socio-économique.

Office National d'Edition et de Presse

Place du Petit Marché
B.P : 13182 Niamey Niger
Tél 20 73 34 86 /87
Télécopieur : 20 73 30 90
Courriel : onep@intnet.ne
contact@lesahel.org
Site web : www.lesahel.ne

Directeur de Publication
Mahamadou Adamou

Directeur de la Rédaction
Assane Soumana
20 73 99 86
Réd en chef
Tchirgni Maïmouna
Réd en chef/Adj
Oumarou Moussa

Directeur Technique
Issa Madougou
20 73 99 87
Réd en chef adjt
Inoussa Oumarou

Secrétaire de Rédaction
Wata N. Fassouma Moustapha

Directeur commercial
Morou Hamadou 20 73 22 43
Chef Service Communiqué et Pub. Alassane Assilila

Direction Administrative et financière (DAF) Directeur: M. Ibrahim Garba Mahamane.
20 73 99 85
Chef service Recouvrement:
Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP
Tirage ONEP
5000 exemplaires

L'air du temps

Epilogue ramadanesque

Jour J moins -14! Mine de rien, le cap de la seconde moitié du mois de Ramadan a été franchi. A partir de ce niveau-là, les esprits calculateurs se sont déjà mis en veille pour enclencher le compte à rebours conduisant à la fin du mois de Ramadan.

Sous le contrôle assidu des spécialistes du décompte qui gardent l'œil toujours rivé tantôt sur le calendrier, tantôt sur le cadran de la montre, les heures et les jours s'écoulent, tournant à chaque fois une page du Ramadan 2015.

L'heure est à l'enthousiasme ambiant chez les jeûneurs, qui, sentant la fin de l'épisode, redoublent de foi et de courage en vue d'effectuer un parcours sans faute. S'y oppose l'agacement de ceux-là qui, prétextant des crises de tension ou d'ulcères ''très avancés'', ont trouvé le moyen d'esquiver l'épreuve de la soif et de la faim. Mais dans un cas comme dans l'autre, la fin de l'épreuve de ce mois de privation et d'absolution annonce le commencement d'une autre. En effet, ce tournant décisif menant droit vers la fin du mois de Ramadan nous plonge sans sommation dans les turbulences des préparatifs de la fête de l'Aïd El Fitr, réjouissances qui marquent la fin du mois du Ramadan. Un autre défi à relever, pour tous les pères de famille. Ces derniers doivent pouvoir se plier à la règle des ''impératifs catégoriques'' énoncés à travers les innombrables revendications d'ordre vestimentaire des bambins, voire des épouses. C'est dire que dans les jours qui suivront, le branle-bas des préparatifs dominera la vie. Ce sera l'heure de la ruée vers les stands des vendeurs d'effets vestimentaires et vers les ateliers des tailleurs.

En ces moments-là, le climat se fera particulièrement délétère entre garçons et filles. En effet, les charges liées aux habits de fête et autres dépenses connexes sont là pour empoisonner l'atmosphère entre les fiancés. Car, pour certaines filles, la question du cadeau nécessaire à l'achat de la tenue de fête se pose en termes de préalable incontournable à la sortie de la veille de fête. Sans ambages, il y en a qui vous diront : ''monsieur, tu paies la tenue ou tu vas devoir chercher une autre cavalière pour la sortie de la veille de fête !...''. Et comme, en règle générale, les filles réclament du bazin digne d'un ''31'', l'épreuve s'annonce plutôt….stressante !

Assane Soumana

C'est arrivé !

Un garçon brésilien aimante les objets métalliques

Le célèbre Magneto des X Men existe peut-être réellement. Il se nomme Paulo David Amorim et c'est son père qui a découvert son drôle de don. Après avoir appris qu'un garçon en Croatie possédait la faculté d'aimanter les objets en métal, il a décidé de tester son propre fils. Résultat, il a constaté avec étonnement que les fourchettes, couteaux, cuillères et marmites restaient collés à son corps. Celui que ses camarades de classe appellent désormais "le garçon aimant" attise depuis la curiosité des médias brésiliens et c'est normal quand on découvre ses capacités en vidéo. Les médecins restent quant à eux sceptiques, aucun n'ayant jamais eu à constater de tels cas dans leurs carrières.

Entre nous

Pour faire face à l'insalubrité de nos villes, des initiatives sont développées régulièrement et mises en exécution au niveau des communes. Un fonds a même été mis à leur disposition pour initier des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Cela permettra d'améliorer le cadre de vie et d'apporter des revenus aux populations. Le ramassage des déchets plastiques offre l'occasion aux femmes, en particulier, de renflouer leurs tirelires afin d'entreprendre d'autres activités économiques plus durables. C'est là une bonne approche sur la salubrité et l'autonomisation de la femme. Mais en plus de cela, le changement de comportement des habitants de nos cités s'impose. La propreté est un état d'esprit. Ne pas salir est déjà une prédisposition à assurer la propreté. Cela doit être un reflexe pour tout citoyen responsable.

Faits divers

Quand Facebook sauve la vie d'une femme lors d'une chute mortelle

Après être avoir chuté d'une falaise, une britannique a eu la vie sauve grâce à l'utilisation de son smartphone et de Facebook. Découvrez l'histoire à peine croyable qui lui est arrivée.

Sans son téléphone mobile, Sandi Allcock ne serait peut-être plus là aujourd'hui pour raconter son incroyable aventure. Partie seule faire de la randonnée au bord d'une falaise en Crète, celle-ci a fait une chute de plusieurs mètres qui aurait pu lui être fatale.

Des secouristes incapables de la localiser

En se promenant au bord d'une falaise faisant face à la mer, cette femme de 55 ans a soudainement senti le sol se dérober sous ses pieds. En moins de temps qu'il ne fallait pour le dire, celle-ci s'est retrouvée 100 mètres plus bas, stoppée fort heureusement dans sa chute par un arbre.

Le bras cassé et incapable de remonter seule la pente, Sandi Allcock s'est alors saisie de son téléphone pour appeler les secours. Mais dans un endroit aussi isolé et difficile à localiser que le sien, la britannique, malgré ses explications, a eu toutes les peines du monde à indiquer aux secouristes où elle se trouvait.

Sauvée par une photo

C'est alors que lui est venue une idée. Elle a pris une photo de l'endroit où elle se trouvait avant de la publier sur sa page Facebook. "Poster une photo sur Facebook était la meilleure façon de communiquer où j'étais. J'étais sûre que quelqu'un allait reconnaître l'endroit", a expliqué Sandi Allcock à The Mirror. En liaison avec la réceptionniste de son hôtel, Sandi a demandé à tout le monde d'aller voir sa page Facebook pour déterminer l'endroit où elle se trouvait.

Quelques minutes plus tard, la britannique a appris avec bonheur que sa position avait été localisée par un instructeur de plongée qui avait formellement reconnu l'endroit. Rapidement secourue, Sandi Allcock a été conduite à l'hôpital où elle a été soignée pour plusieurs fractures. "Si je n'avais pas eu mon téléphone avec moi, je suis certaine que je serais morte au pied de cette falaise", témoigne cette femme qui ce jour-là a surement eu la meilleure idée de sa vie.

(Gentside)

Alio Say Na Allah

De l'innovation dans le secteur de location d'accessoires de cérémonies

Alio Say Na Allah est un jeune nigérien né il y a trente-trois (33) ans à Niamey. C'est dans cette ville qui l'a vu naitre et grandir qu'il a fait son cursus scolaire l'ayant conduit jusqu'au CEG à partir d'où son destin lui montre un autre chemin à suivre. Très jeune, il s'est intéressé aux métiers manuels, notamment le ferraillage. C'est dans ce domaine qu'il a su développer son génie à l'école d'abord, en confectionnant des petits jouets avec des fils de fer comme matériaux de travail. Petit à petit, il s'est amélioré en travaillant aux côtés des tâcherons à qui il vend son talent. Il devient plus tard tâcheron lui-même, travaillant pour son propre compte. Constatant qu'il existe encore des secteurs d'activités qui ne sont pas bien exploités comme celui de location de matériels de cérémonies, Alio a décidé de tenter l'aventure et de créer sa propre petite entreprise en 2012. Il créa ainsi l'établissement Alio Say Na Allah Ets ASNA, spécialisé dans la fourniture de services de locations d'accessoires pour les cérémonies. Il en est le directeur général. Avec des bâches de petit et grand calibres allant de 4 à 20 pieds, soit 18 m de long et 6 m de large, des chaises et salons modernes ainsi que des faïences et des marmites de tout gabarit, Ets ASNA dispose d'un kit de matériels nécessaires pour fournir un service de qualité à sa clientèle. Disposant suffisamment d'accessoires lui permettant de satisfaire 3 à 4 demandes quotidiennes, son établissement assure un service complet à domicile à sa clientèle, à savoir le transport d'accessoires, l'installation des bâches, des chaises et salons. Pour offrir les services de qualité, il emploie six jeunes Nigériens expérimentés et maitrisant parfaitement leur travail. Depuis qu'il a commencé en 2012, Alio avoue n'avoir rencontré que du succès dans son travail, même s'il reconnait que l'environnement concurrentiel n'est pas pour lui faciliter la tâche. Loin de lui l'idée de rester là, Alio Say Na Allah nourrit l'ambition de multiplier et varier sa gamme de prestations afin de satisfaire au mieux sa clientèle tant en termes de quantité que de qualité. C'est ainsi qu'il envisage notamment de créer une unité de production d'eau potable en sachet s pour accompagner les services qu'il offre depuis le début de son activité. Alio souhaite que dorénavant son établissement, une fois sollicité, soit désormais capable d'offrir le maximum. Selon lui, certains aspects des services offerts au cours des cérémonies de baptême ou mariage sont oubliés ou légués au second plan en termes de priorité, alors qu'il s'agit bien d'éléments essentiels, voire déterminants, pour la réussite de toute cérémonie. Alio pense, par exemple, qu'il n'est pas normal que quelqu'un qui organise un baptême ou un mariage chez lui soit amené à courir à gauche et à droite pour chercher de l'eau pour ses hôtes, parce que quelque part la chaine de production est rompue.

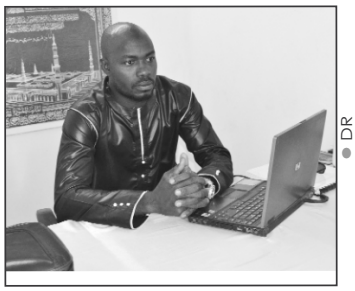

DR

M. Alio Say Na Allah

Zabeirou Moussa

Hymne national

Auprès du Grand Niger Puissant
Qui rend la nature plus belle
Soyons fiers et reconnaissants
De notre liberté nouvelle
Evitons les vaines querelles
Afin d'épargner notre sang
Et que les glorieux accents
De notre race sans tutelle
S'élèvent dans un même élan
Jusqu'à ce ciel éblouissant
Où veille son âme éternelle
Qui fera le pays plus grand

Debout Niger, debout !
Que notre oeuvre féconde
Rajeunisse le cœur de ce vieux continent
Et que ce chant s'entende aux quatre coins du monde
Comme le cri d'un peuple équitable et vaillant

Debout Niger, debout !
Sur le sol et sur l'onde
Au son des tam-tams dans leur rythme grandissant
Restons unis toujours, et que chacun réponde
A ce noble avenir qui nous dit
En avant...

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DU PLAN DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (PGRC-DU)
Crédit 5340–NE/ DON: TF 16 000

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

N° 001/FOURNITURES/5340NE
FOURNITURE DE MATERIEL ROULANT AU PROFIT DU PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN PGRC-DU

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans Development Business du mardi 17 mars 2015 et Sahel quotidien du lundi, 16 mars 2015

2. Le Gouvernement du Niger a obtenu un prêt de la Banque mondiale et un don du Fonds des pays les moins avancés (FPMA) d'un montant équivalant à soixante-cinq millions cent mille (65 100 000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS), soit cent six millions (106.000.000) de dollars US pour financer le Projet de Gestion des Risques de catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU).
Ilse propose d'utiliser une partie des fonds, pour effectuer des paiements au titre du Marché **N°001FOURNITURES/5340-NE** pour la fourniture de matériel roulant au profit du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU) et de ses partenaires. La passation du Marché sera conforme aux règles et procédures d'éligibilité de la Banque mondiale.

3. Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaires sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le matériel roulant ci-dessous, ainsi que la fourniture de services connexes (immatriculation, fourniture de trousse à outils et de manuel d'utilisation ainsi que des services d'entretien).
Les fournitures sont réparties en quatre(4) lots ci-après décrits :
LOT N°1: Dix (10) véhicules pick up double cabine, 4x 4;
LOT N°2: Trois (3) véhicules Station Wagon, 4x4;
LOT N°3: Huit (8) ambulances;
LOT N°4: Trente-neuf (39) motos cross.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un (01) ou pour l'ensemble des lots. Les marchés seront attribués par lot ou pour l'ensemble des lots des lots suivant la combinaison la plus économique pour l'acheteur en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plusieurs lots.

Chaque lot est indivisible et pourra faire l'objet d'un contrat séparé si l'adjudicataire d'un lot est différent de celui des autres lots. Dans le cas contraire, le contrat pourra être unique pour tout soumissionnaire attributaire de plus d'un lot.

Les fournitures faisant objet du présent Appel d'Offres doivent être livrées dans **un délai de trois (3) mois soit 90 jours** calendaires à compter de la date de notificationdu marché dûment signé. Les offres proposant **un délai de livraison supérieur à 90 jours calendaires seront considérées comme non conformes et rejetées** comme telles.
Les Fournitures seront livrées à l'adresse suivante :

Unité de Coordination du Projet
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU), Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932
Tél. :+227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA édition de mai 2004 révisés en octobre 2006, janvier 2011 et juillet 2014», et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous **du lundi au vendredi de 7h 30 à 12h 30 le matin et l'après-midi de 15h à 18h.**

6. Les exigences en matière de qualifications sont :
i)Avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années en tant que fournisseur principal au moins deux (2) marchés portant sur des fournitures de matériel roulant de volume et de complexité comparable,
ii) L'autorisation du fabriquant, L'autorisation d'un revendeur ou distributeur est acceptable à condition de joindre l'autorisation du fabricant original au revendeur. .
Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :
• Les spécifications techniques proposées par le soumissionnaire en faisant ressortir les écarts éventuels par rapport aux spécifications demandées et toute la documentation nécessaire pour que l'Acheteur puisse comparer les offres et juger de la qualité de l'item proposé.
• les prospectus comportant également les fiches techniques et descriptives des matériels proposés et toutes autres indications nécessaires à l'appréciation technique dudit matériel. Les informations doivent être libellées en langue Française.
• L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal et datant de moins de trois mois à la date limite de dépôt des offres (pour les soumissionnaires nationaux);
• L'autorisation du fabriquant ou du distributeur agréé en original. L'autorisation d'un revendeur ou distributeur est acceptable à condition de joindre l'autorisation du fabricant original au revendeur ;
• Les attestations de bonne exécution (signées par le responsable de la structure co contractante), Les procès-verbaux de réception d'au moins deux (2) marchés de véhicules similaires en volume et en valeur exécutés au cours des cinq (5) dernières années ;
• Une copie légalisée du registre du commerce ou document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme pour les soumissionnaires étrangers.

Pour les soumissionnaires étrangers :
Une copie légalisée de tout document définissant 'identité, la nationalité ou le statut juridique, le lieu d'enregistrement et le principal lieu d'activités ou tout document équivalent.
Pour les soumissionnaires nationaux :
Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARMP et datant de moins de six (6) mois ;
- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois et en son original;
- Une attestation de non faillite, non liquidation et non règlement judiciaire datant de moins de 3 mois
- Une attestation certifiant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de l'Inspection de Travail et de la CNSS.
- Une attestation de la Chambre de Commerce de l'année en cours ;
- Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire selon le modèle fourni par l'ARMP attestant sa non affiliation à une société, cabinet d'études ou entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire du DAO ou qui a été engagé (ou serait engagé) comme maître d'œuvre au titre du marché ;
- Une attestation d'engagement indiquant que le soumissionnaire a connaissance des dispositions du code d'éthique en matière de marchés publics selon le modèle fourni par l'ARMP

7. Les offres doivent être présentées suivant les formulaires de soumission figurant à la section IV du présent Dossier d'Appel Offre International (DAOI).
Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le document d'Appel d'Offres peut être retiré au siège du Projet ou peut être envoyé par courrier express ou par courrier électronique.
Les frais d'expédition sont à la charge du candidat.

8. Les offres rédigées en français devront être soumises en trois (3) exemplaires (un original et deux copies) à l'adresse ci-dessous **au plus tard le vendredi, 10 juillet 2015**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Unité de Coordination du Projet
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU), Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932
Tél. :+227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71

9. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires et ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la **salle de réunion du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain le vendredi, 10 juillet 2015 à 10 heures 30 minutes.**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Toutefois les offres peuvent être acceptées séance tenante lors de l'ouverture par la Commission ad 'hoc d'ouverture et d'adjudication des offres

10. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant déterminé ainsi qui suit par lot:
a. LOT N°1 : 3 000 000 francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible ;
b. LOT N° 2 : 1.000.000francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible.
c. LOT N°3 : 3 000 000 Francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible
d. LOT N°4 : 1 500 000 francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible ;

11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Attention : **M. AMADOU SOULEY MASSAOUDOU**

Unité de Coordination du Projet
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU), Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932
Tél. :+227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71

M.AMADOU SOULEY MASSAOUDOU

Lancement officiel, hier après-midi, de l'opération vente du sucre à prix modéré

Atténuer la souffrance des couches vulnérables

Le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, M. Alma Oumarou, a procédé hier après midi au lancement officiel de l'opération vente à prix modéré du sucre sur l'ensemble du territoire national. C'est le quartier Koira Tégui, sis dans le 2ème Arrondissement de Niamey, qui a abrité la cérémonie du lancement de la dite opération en présence du gouverneur de la région de Niamey, M. Hamidou Garba, du maire, président du Conseil de Ville de Niamey, M. Assane Seydou, des responsables communaux et des invités.

En prenant la parole à cette occasion, le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, M. Alma Oumarou, a d'abord indiqué que pour l'année 2015, le gouvernement a programmé 3.000 tonnes de sucre en poudre pour la présente opération. Il a rappelé que dans le cadre de sa politique de soutien aux populations, le gouvernement a décidé, pour la période du mois béni de Ramadan, une fois de plus, de mener une opération de vente de sucre à prix modéré.

L'objectif de ces ventes est d'assurer la disponibilité du sucre à un coût accessible aux populations nécessiteuses en ce mois béni de Ramadan. En effet, dans le souci d'atteindre les populations les plus vulnérables et de permettre à un plus grand nombre de nos concitoyens d'y accéder, les ventes se feront intégralement en détail au prix de 350 FCFA le kilogramme, et c'est valable sur toute l'étendue du territoire national. La ville de Niamey bénéficiera de 265 tonnes de sucre pour la présente édition.

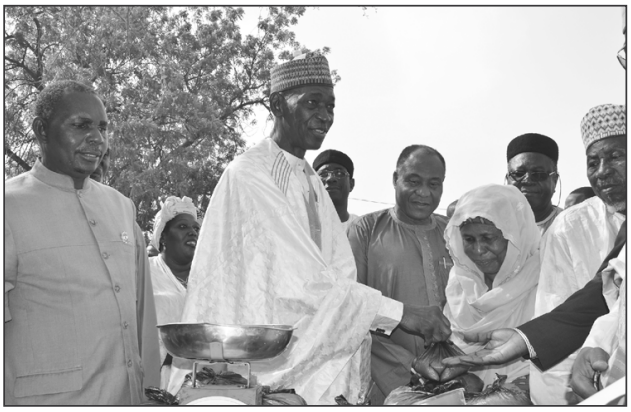

Idrissa Hamadou ONEP

Lors du lancement de l'opération

Le ministre du Commerce a par ailleurs précisé que les ventes seront organisées par les comités composés de représentants de l'administration publique, des municipalités et de la société civile.

Notons que la création de ces comités traduit la volonté des autorités de la 7ème République de voir ces ventes s'opérer dans la plus grande transparence et en faveur des populations véritablement nécessiteuses. ''Je reste convaincu que ce dispositif de ventes, dans l'unique but de permettre à ces opérations d'atteindre pleinement leur objectif, sera scrupuleusement respecté par tous. Le gouvernement y veillera pendant la durée de l'opération et les contrevenants subiront les rigueurs de la loi'', a dit M. Alma Oumarou. Il a souligné que ces ventes à prix modéré interviennent trois (3) mois seulement après le démarrage des ventes à prix modéré des céréales.

Outre ces 3.000 tonnes de sucre, le gouvernement a programmé, pour cette année, la vente d'environ 100.000 tonnes de céréales, et la distribution gratuite de 24.000 tonnes de vivres en trois (3) phases sur l'ensemble du territoire national, a conclu le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé. Quant au gouverneur de la région de Niamey et au maire du 2ème Arrondissement, ils ont, dans leurs interventions, salué le choix porté sur la région de Niamey pour abriter le lancement de cette opération, avant de féliciter le gouvernement pour cette belle initiative visant à atténuer la souffrance des couches vulnérables.

Laouali Souleymane

BAC 2015

Dosso : 2922 candidats affrontent les épreuves du BAC

Les épreuves du Baccalauréat session de juin 2015 ont débuté mercredi dernier à Dosso. Cette année, ils sont 834 filles et 2088 garçons, soit 2.922 candidats au total, toutes séries confondues, à se lancer à la recherche de leur premier diplôme universitaire au niveau de 7 centres ouverts à cet effet dans la région.

Pour constater l'effectivité du démarrage des épreuves, le gouverneur de la région de Dosso, qu'accompagnent les autorités administratives et plusieurs cadres du secteur de l'éducation, s'est rendu au jury n°1 dans l'enceinte du Lycée Saraounia Mangou où il a procédé à l'ouverture de la première enveloppe.

En s'adressant aux candidats, le gouverneur de la région de Dosso s'est réjoui du bon déroulement de l'année scolaire, une année qui, a-t-il dit, a été calme, sans aucune perturbation des cours, ce qui présage un bon résultat à l'issue de cet examen qui est une évaluation du travail fourni durant l'année scolaire. Le gouverneur de Dosso a demandé aux candidats de se détendre, de se décrisper, pour aborder les épreuves.

DR

Une vue des candidats en salle au Lycée Saraounia Mangou de Dosso

Le gouverneur de Dosso a au passage mis l'accent sur les efforts fournis par l'Etat nigérien en direction de l'école nigérienne avec un suivi régulier des parents d'élèves et des syndicats, ce qui a favorisé cette quiétude au niveau de la région de Dosso. Le BAC, a-t-il souligné, ouvre la porte aux élèves à des études supérieures, car c'est le premier diplôme des études universitaires. Le gouverneur de Dosso a souhaité bonne chance aux candidats et les a mis en garde contre la fraude. Tous ceux qui passeront par la voie de la fraude seront sanctionnés, a-t-il dit. Il a donc souhaité que ces examens soient propres, afin que les diplômes qu'obtiendront les élèves aient une crédibilité aux niveaux national et international.

La délégation s'est ensuite rendue au CES qui abrite le 3ème jury. Là également, le gouverneur de Dosso a prodigué de sages conseils aux candidats tout en espérant de très bons résultats pour la région.

Mahamane Amadou /ONEP Dosso

Diffa : déroulement normal des épreuves dans la capitale du Manga

Le Lycée Idriss Alaoma de Diffa a servi de cadre au lancement des épreuves du BAC 2015. Le gouverneur de la région, M. Yacoubou Soumana Gaoh, accompagné d'une forte délégation constituée du Préfet, du maire, du chef de canton de la Komadougou, des responsables du secteur éducatif, des responsables des Forces de Défense et de Sécurité, et des partenaires de l'Education, qui a eu à présider la cérémonie de ce lancement.

Accueilli par les présidents des jurys I et II, le gouverneur a aussitôt donné le coup d'envoi de lancement officiel en ouvrant l'enveloppe, cachetée à la cire, de la première épreuve. Le gouverneur a adressé des vœux et prodigué des conseils aux candidats avant de louer les efforts des autorités de la 7ème République dans leur engagement à promouvoir une éducation de qualité. Il a souligné en conclusion que les autorités ont pris toutes les dispositions matérielles, financières et sécuritaires pour garantir un bon déroulement et une parfaite crédibilité de ces examens.

Ce que confirme le président du jury I, Dr. Idi Adamou, qui ajoute que toutes les dispositions utiles ont été prises pour le bon déroulement de ces examens. Il a en outre souligné que le centre de jury I compte 527 candidats, ce qui fait qu'il constitue l'un des plus gros centres du point de vue effectif. Quant au président du jury II, M. Boukary Issakou, il a noté que son centre a un effectif de 336 candidats et qu'aucune difficulté n'a été constatée.

Mato Adamou ONEP/Diffa

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DU PLAN DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES (PGRC-DU)
Crédit 5340 -NE

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

N° 002/FOURNITURES/5340NE

ACQUISITION D'ENGINS PAR LE PROJET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMNT URBAIN (PGRC/DU) AU PROFIT DE SES PARTENAIRES : (ONAHA - DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE- VILLE DE NIAMEY)

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié pour ce projet dans Development Business du mardi 17 mars 2015 et Sahel quotidien du lundi, 16 mars 2015

2. LeGouvernement du Niger a obtenu un crédit de la Banque mondiale et un don du Fonds des Pays les Moins Avancés (FPMA) administré par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) d'un montant total équivalant à soixante-cinq millions cent mille (65 100 000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS), soit cent six millions (106.000.000) de dollars US pour financer le Projet de Gestion des Risques de catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU).

Il se propose d'utiliser une partie des fonds, pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à : **L'ACQUISITION D'ENGINS ET DE CAMIONS PAR LE PROJET DEGESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN (PGRC/DU) AU PROFIT DE SES PARTENAIRES: (ONAHA - DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE- VILLE DE NIAMEY)**

3. La passation du Marché sera conforme aux règles et procédures d'éligibilité de la Banque mondiale.

4. Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les engins et autres matériels ci- dessous, ainsi que la fourniture de services connexes (immatriculation, fourniture de trousse à outils et de manuel d'utilisation ainsi que des services d'entretien). Les fournitures sont réparties en trois (3) lots ci-après décrits :

LOT N°1 : ENGINS DE TERRASSEMENT AU PROFIT DE L'ONAHA

Trois (3) niveleuses ;
Trois (3) Bulldozers D6 ;
Deux (2) Pelles hydrauliques sur chenilles;
Deux (2) Chargeuses sur pneu;
Deux (2) Compacteurs;
Six (6) Bennes 6x4;
Deux (2) Citernes à eau.

LOT N°2 : ENGINS ET MATERIEL D'EPUISEMENT AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

Huit (8) Engins pompes;
Huit (8) Moto pompe eau;
Huit (8) Tuyaux.

LOT N°3 : ENGINS ET MATERIEL DE RAMASSAGE D'ORDURES AU PROFIT DE LA VILLE DE NIAMEY

Deux (2) Tractopelles;
Un (1) Excavateur;
Trente (30) Bennes à ordures de 30 – 50 m³;
Deux (2) Camions porte-conteneurs;
Une (1) Balayeuse mécanique.

Chaque lot est indivisible.

Les marchés seront attribués par lot ou pour l'ensemble des lots suivant la combinaison la plus économique pour l'acheteur en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plusieurs lots.

Chaque lot est indivisible et pourra faire l'objet d'un contrat séparé si l'adjudicataire d'un lot est différent de celui des autres lots. Dans le cas contraire, le contrat pourra être unique pour tout soumissionnaire attributaire de plus d'un lot.

5. Les fournitures faisant objet du présent Appel d'Offres doivent être livrées dans **un délai de trois (3) mois soit 90 jours** calendaires à compter de la date de notification du marché dûment signé. Les offres proposant **un délai de livraison supérieur à 90 jours calendaires seront considérées comme non conformes et rejetées** comme telles.

Les Fournitures seront livrées à l'adresse suivante :

Unité de Coordination du Projet
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU),
Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932 Niamey Niger
Tél. :+227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71
pgrcdu@gmail.com

6. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA édition de janvier 2011 et juillet 2014 », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

7. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi de 8h à 17h 30 et le vendredi de 8h à 13h.

8. Les exigences en matière de qualifications sont :

i) Avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années en tant que fournisseur principal au moins deux (2) marchés portant sur des fournitures de matériel roulant d'au moins deux (2) marchés (engins et ou véhicules) d'un montant égal à au moins cinq cent millions (500 000 000) FCFA exécutés au cours des cinq (5) dernières années ;

ii) L'autorisation du fabriquant, L'autorisation d'un revendeur ou distributeur est acceptable à condition de joindre l'autorisation du fabricant original au revendeur. .

9. Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants :

i) Les spécifications techniques proposées par le soumissionnaire en faisant ressortir les écarts éventuels par rapport aux spécifications demandées et toute la documentation nécessaire pour que l'Acheteur puisse comparer les offres et juger de la qualité de l'item proposé. les prospectus comportant également les fiches techniques et descriptives des matériels proposés et toutes autres indications nécessaires à l'appréciation technique dudit matériel. Les informations doivent être libellées en langue Française.

ii) L'autorisation du fabriquant ou du distributeur agréé en original ;

iii) Les attestations de bonne exécution (signées par le responsable de la structure co contractante), Les procès-verbaux de réception d'au moins deux (2) marchés de matériel roulant (engins et ou véhicules d'un montant égal à au moins cinq cent millions (500 000 000) FCFA exécutés au cours des cinq (5) dernières années ;

Pour les soumissionnaires étrangers :

Une copie légalisée de tout document définissant l'identité, la nationalité ou le statut juridique, le lieu d'enregistrement et le principal lieu d'activités ou tout document équivalent.

Pour les soumissionnaires nationaux :

Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARMP et datant de moins de six (6) mois ;
- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois et en son original ;
- Une attestation de non faillite, non liquidation et non règlement judiciaire datant de moins de 3 mois
- Une attestation certifiant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de l'Inspection de Travail et de la CNSS.
- Une attestation de la Chambre de Commerce de l'année en cours ;
- Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire selon le modèle fourni par l'ARMP attestant sa non affiliation à une société, cabinet d'études ou entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire du DAO ou qui a été engagé (ou serait engagé) comme maître d'œuvre au titre du marché;
- Une attestation d'engagement indiquant que le soumissionnaire a connaissance des dispositions du code d'éthique en matière de marchés publics selon le modèle fourni par l'ARMP

10. Les offres doivent être présentées suivant les formulaires de soumission figurant à la section IV du présent Dossier d'Appel Offre International (DAOI).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50.000) francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces.

Le document d'Appel d'Offres peut être retiré au siège du Projet ou peut être envoyé par courrier express ou par courrier électronique.

Les frais d'expédition sont à la charge du candidat.

11. Les offres rédigées en français devront être soumises en trois (3) exemplaires (un original et deux copies) à l'adresse ci-dessous au plus tard :

AU LIEU DE :

Date et heure de dépôt des offres : le mardi 30 juin 2015 à 10 heures

LIRE

Date et heure de dépôt des offres : **le jeudi, 30 juillet 2015 à 10 heures**

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Unité de Coordination du Projet
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU),
Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932
Tél. :+227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71
pgrcdu@gmail.com

12. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires et ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle de réunion du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain le :

AU LIEU DE :

Date et heures d'ouverture des offres : le mardi 30 juin 2015 à 10 heures 30min

LIRE

Date et heures d'ouverture des offres : **le jeudi, 30 juillet 2015 à 10 heures 30min.**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Toutefois les offres peuvent être acceptées séance tenante lors de l'ouverture par la Commission ad 'hoc d'ouverture et d'adjudication des offres

13. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant déterminé ainsi qui suit par lot:

a. LOT N°1 : 40.000.000 francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible ;
b. LOTN° 2 : 15.000.000 francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible et.
c. LOT N° 3 : 10 000 000francs libellés en F CFA ou dans une monnaie librement convertible.

14. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Attention : **M. AMADOU SOULEY MASSAOUDOU**
Unité de Coordination du Projet
Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC/DU),
Quartier Kouara Kano, Rue KK 132, BP : 10 932
Tél. :+227 20 75 20 72 - +227 20 75 20 71
pgrcdu@gmail.com

M.AMADOU SOULEY MASSAOUDOU

Visite du ministre de la Jeunesse et des Sports à Tillabéri

Mesurer l'importance des dégâts occasionnés par les vents sur les installations sportives de la région

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Abdoulkarim Dan Mallam, a effectué, le mardi 30 juin dernier, une visite de travail à Tillabéri. Il s'agissait précisément pour le ministre de se rendre sur place pour constater l'ampleur des dégâts causés par un vent violent, survenu dans la nuit du 24 juin dernier, sur les installations du Stade Régional de Tillabéri. Ce vent a notamment endommagé une grande partie de la toiture de la tribune et détruit un des piliers supportant cette tribune.

Rappelons que le Stade Régional de Tillabéri fait partie des importantes infrastructures réalisées en 2008 dans le cadre de la fête tournante du 18 Décembre. Par ce déplacement, le Ministre de la Jeunesse et de Sports est allé s'enquérir de l'ampleur des dégâts et aussi apporter son soutien au Gouverneur de la région et l'encourager pour tout ce qu'il est entrain d'entreprendre afin de trouver des solutions à cette situation.

DR

Le ministre et le Gouverneur de Tillabéri lors de la visite

A son arrivée au stade, le ministre Abdoulkarim Dan Malam a reçu d'amples explications sur les dégâts et la situation de l'ensemble des infrastructures du stade. La délégation ministérielle s'est ensuite rendue à l'Arène de Lutte Traditionnelle où les responsables lui ont fait part de certains problèmes, notamment celui de la conduite électrique qui part du transformateur au bâtiment central.

A L'issue de ses visites, le ministre de la Jeunesse et des Sports a promis que des seront trouvées dans un bref délai aux différents problèmes évoqués. Soulignons que le ministre de la Jeunesse et des Sports Abdoulkarim était accompagné, au cours de ces visites, par le gouverneur de la région de Tillabéri, M. Diabiri Assimiou, le secrétaire général-adjoint du gouvernorat et les directeurs centraux de son département ministériel.

Zakari Mamane
ONEP/Tillaberi

Rupture collective de jeûne (Iftar) à l'Ambassade des Etats Unis au Niger

Mme Eunice S. Reddick exprime sa solidarité à la communauté musulmane

L'ambassadeur des Etats Unis au Niger, Mme Eunice S. Reddick, a organisé mardi dernier une rupture collective de jeûne (Iftar) à sa résidence à Niamey. Cette rencontre de solidarité et de tolérance a enregistré la présence des présidents d'institutions de la République, des membres du Gouvernement, des leaders des partis politiques, des ambassadeurs des pays musulmans, des représentants des organismes internationaux, des leaders religieux, des responsables d'Ong et de plusieurs invités.

L'organisation d'Iftar est une tradition centenaire toujours respectée par les plus hautes autorités des Etats Unis. Le premier Iftar a été organisé à la Maison Blanche par le 3ème Président américain Thomas Jefferson en l'honneur du premier ambassadeur musulman (un tunisien) aux Etats Unis. Les pères fondateurs des Etats Unis d'Amérique ont compris que la meilleure façon d'honorer la place de la foi dans la vie du peuple américain était de protéger la liberté de pratiquer chacun sa religion.

Dans une brève intervention, Mme Eunice S. Reddick a exprimé aux invités ses meilleurs vœux de paix au nom du Gouvernement et du peuple américains. Elle a aussi transmis les salutations du Président des Etats Unis, Barack Obama, qui dans son message adressé à la communauté musulmane la veille du mois béni du Ramadan, a qualifié ce mois de ''période profondément spirituelle, un temps de retour sur soi (…)''. «Pour les musulmans, chaque journée du Ramadan est une journée d'endurance patiente à travers le jeûne. Chaque nuit est une nuit de gratitude à travers les prières. C'est l'occasion d'affermir sa foi, sa compassion et son sens du pardon, sa persévérance dans l'adversité. En ce mois de partage, les musulmans du monde entier se tournent vers ceux qui sont touchés par les conflits, la faim, la pauvreté et la maladie», a-t-elle déclaré citant le Président Barack Obama.

Mme Eunice S. Reddick a en outre indiqué que depuis neuf mois et demi qu'elle est au Niger, elle a été impressionnée par les qualités humaines du peuple nigérien à savoir la persévérance, la tolérance et la solidarité. «Le Niger est un pays riche en diversités culturelles et c'est un pays engagé à préserver une société paisible, juste et libre pour tous», a-t-elle déclaré. Mme Eunice S. Reddick a aussi souligné la solidarité manifeste qui existe entre les Nigériens et aussi vis-à-vis des étrangers. Selon elle, la meilleure illustration est l'hospitalité désintéressée offerte à des dizaines de milliers de réfugiés venus de pays voisins affectés par des conflits. Enfin, c'est dans la convivialité que les invités ont rompu le jeûne. Ils ont ensuite fait ensemble la prière du Maghrib.

DR

L'ambassadeur des USA et ses invités pendant la rupture de jeûne

Seini Seydou Zakaria

Dosso/Culture

Elaborer une liste du patrimoine culturel immatériel de la région

Une mission du Ministère de la Culture, des Arts et Loisirs, comprenant, M. Adamou Boubé, archéologue à l'Institut de Recherche en Sciences Humaines et Mme Seydou Fati de la Direction du Patrimoine Culturel et des Musées au Ministère de la Culture, des Arts et Loisirs, a effectué les 29 et 30 juin dernier une mission de travail à Dosso. Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la liste du patrimoine culturel immatériel de la région.

La convention de l'UNESCO de 2003, ratifiée par le Niger a en 2006, stipule que chaque Etat doit arrêter une liste indicative de son patrimoine culturel. C'est dans ce cadre que chaque région du Niger doit dresser la liste de son patrimoine réparti dans cinq domaines qui sont les ''traditions et expressions orales'', ''les arts et spectacles'', ''les pratiques sociales rituelles et évènements fictifs'', ''les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers'', et ''les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel''.

Pour y parvenir, des comités techniques régionaux ont été mis en place en vue de recueillir les éléments du patrimoine culturel immatériel. A cet effet, la délégation du Ministère de la Culture a successivement rencontré le gouverneur de la région de Dosso, le 2ème vice-président du conseil régional et les chefs traditionnels de la région. Cette rencontre a permis aux membres de la mission de sensibiliser les autorités par rapport à la mission de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et de demander, par la même occasion, leur adhésion à cette politique de sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel. Cela est d'autant plus nécessaire que l'UNESCO prévoit ce passage obligé impliquant les communautés et les populations, elles qui vivent leur patrimoine culturel, et qui seront les bénéficiaires de sa sauvegarde.

DR

Une vue des membres de la mission culturelle

Une réunion a ensuite été organisée entre les membres de la mission, la Direction Régionale de la Culture et le Comité Technique Régional mis en place, afin de dresser la liste de 50 éléments répartis dans les cinq domaines du patrimoine culturel immatériel. Ce qui a permis aux participants de recueillir une trentaine d'éléments jugés valables. Le travail sera poursuivi pour compléter la liste avec les 20 autres éléments restants. A l'issue de ce travail, un atelier de validation sera organisé à Niamey.

A la fin de cette réunion, M. Adamou Boubé, membre de la délégation, s'est réjoui de l'engouement de la population de la région de Dosso pour la sauvegarde du patrimoine culturel. Le travail qui a été abattu au niveau du comité régional, a-t-il dit, augure un travail de qualité pour la région de Dosso. Afin que les éléments du patrimoine culturel soient bien recueillis, M. Adamou Boubé a demandé à ''chacun de mettre du sien, car la sauvegarde de la culture est l'affaire de la communauté et pour les générations futures, parce que qui prépare l'avenir ira sûrement de l'avant''.

Mahamane Amadou

Diaspora Niger: Appel à une prière commune

En ce mois béni de Ramadan, la diaspora nigérienne est conviée à une prière collective ce vendredi 10 Juillet 2015 pour que Dieu bénisse le Niger. La prière consiste à demander pardon à Allah en faisant au moins cent (100) fois « Astagfirlah ».
Que Dieu aime le Niger ainsi que tous les autres pays musulmans et préserve le monde de toute forme de malédiction.

« Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi, alors Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque quand il M'invoque. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés. »
(Coran, 2 : 186)

Toutes les autres confessions religieuses sont conviées à prodiguer les mêmes vœux pour le pays.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

ACTED

Ref : T/ALLPROJECT/MAINTENANCE DOMESTIQUE/NIAMEY/10-07-2015/001

Dans le cadre de ses activités d'aide alimentaire, à l'urgence et au relèvement dans les régions de Tillabéri et Diffa, l'ONG ACTED Niger sollicite auprès des sociétés de Niamey de maintenance froid, électrique et plomberie une offre tarifaire pour l'un ou plusieurs des lots suivants :

LOT 1	ENTRETIEN MAINTENANCE & REPARATION CLIMATISATIONS
LOT 2	MAINTENANCE ELECTRIQUE DOMESTIQUE
LOT 3	MAINTENANCE DE PLOMBERIE DOMESTIQUE

L'Appel d'Offres sera conduit en utilisant les documents standard d'ACTED et ouverts à tous les fournisseurs et entreprises qualifiés. Les Documents d'Offre (en Français) peuvent être retirés gratuitement au format papier ou électronique par tous les soumissionnaires intéressés à l'une des adresses suivantes :
Bureau de représentation ACTED NIGER à Niamey, Quartier ORTN Colline Parfumée Rue OR-15, B.P. 14004 NIAMEY
La date de clôture de l'Appel d'Offres est fixée au **10/07/2015 à 10h**
L'ouverture des offres aura lieu le **10/07/2015 à 10h15**
ACTED ne prend en charge aucun frais ou dépense étant occasionné(e) pour le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de son offre à ACTED.
Pour toute information relative aux modalités de retrait des offres : +227 89 03 02 67

ISMD Institut Supérieur de Management du Développement Durable

Séminaire de formation

L'Institut Supérieur de Management du Développement Durable organise un séminaire de formation du 07 au 08 Juillet 2015 à son siège à Niamey sis au village de la francophonie sur :

« Les fondamentaux du Management de la Qualité »

Public cible :
• Cadre de direction;
• Personnel d'encadrement;
• Commerciaux.

Coût : **350.000 FCFA** (Formation + buffet rupture jeûne)
Inscription et information : Mme Djermakoye (00227) 99 53 53 53

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN FISCALISTE

Le CABINET cherche pour une société de la place un **Fiscaliste**.

I. Responsabilités et tâches :
Le fiscaliste aura pour tâches majeures de :
• Veiller à l'application des normes fiscales.
• Assurer la veille fiscale et suivre la réglementation fiscale nigérienne et internationale.
• Traiter, suivre et liquider les impôts et taxes : TVA, ITS, ISB, TUA, IRVM, Taxe immobilière, etc.
• Procéder à l'établissement et à la supervision des déclarations et des liasses fiscales.
• Gérer les contentieux et les contrôles fiscaux.
• Animer la planification fiscale.
• Rédiger des notes de synthèse et des rapports périodiques.
• Assurer toutes autres tâches à lui confiées par son supérieur hiérarchique.

II. Profil souhaité :
• Avoir une formation supérieure en **Fiscalité**, en droit des affaires et fiscalité/gestion fiscale, niveau Bac +4 ou 5.
• Avoir de parfaites connaissances juridiques et fiscales.
• Avoir des qualités rédactionnelles.
• Avoir de bonnes capacités de communications orales.
• Avoir le sens de l'organisation.
• Avoir un esprit de synthèse et d'analyse.
• Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique.

III. Composition de dossier de candidature
• Une demande manuscrite ;
• Une lettre de motivation ;
• Un curriculum vitae (CV) détaillé ;
• Les copies légalisée (s) du (des) diplôme (s) ;
• Les copies légalisées de l'extrait d'acte de naissance et du certificat de nationalité;
• Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
• Une photo d'identité récente.

IV. DEPOT DE DOSSIERS :
Les dossiers de candidature doivent parvenir **au plus tard le mardi 2 août 2015 à 12 h 00 heures**, à l'adresse suivante :
CABINET JURIS CONSULT, sis au Quartier Recasement, 3ème Latérite, non loin de l'ONG KARKARA.
Tél : 20 72 54 02 ; 96 96 42 85 ; Fax : 20 72 58 46
E-mail : juris_consult@yahoo.fr// juris@intnet.ne
BP : 10.743 Niamey, Niger.

NB : Seuls les candidats (es) sélectionné (es) seront contacté (es). Tout dossier transmis ne peut être retiré.

ICRISAT Science with a human face — International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics

TERMES DE REFERENCE

L'ICRISAT – Niamey annonce la vacance d'un poste de Technicien en Physiologie des cultures (Research Technician), pour sa station de recherche de Sadoré. Ce poste d'une durée de deux ans éventuellement renouvelables est classé à la **bande B** de la grille salariale de l'Institut.
Au salaire s'ajoutent les allocations et indemnités de logement, les frais de scolarité des enfants, une allocation de départ en congés annuels, une assurance médicale et une assurance individuelle accident.

DESCRIPTION DES TACHES
1. Conduire des essais expérimentaux en pots, aux tubes lysimetres et au champ;
2. Planifier et Superviser les activités quotidiennes du Laboratoire;
3. Collecter, Compiler et Analyser les données des mesures sur les plants ;
4. Liaison avec les partenaires techniques et administratifs;
5. Rédiger les rapports d'activité techniques;
6. Gérer la main d'œuvre, le stock de matériel et entretenir le laboratoire.

QUALIFICATIONS
- Avoir un diplôme d'Ingénieur ou Master en Agronomie ou Sciences Naturelles
- Avoir un bon niveau en Anglais serait un atout important
- Avoir au minimum un an d'expérience dans la conduite des essais
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique et des connaissances en statistique (Word, Excel et un logiciel de traitement et d'analyse de données)

Les candidats intéressés et remplissant les conditions sont priés de déposer leurs dossiers au TVC (ICRISAT Rive Droite) ou par e-mail à **d.tondi@cgiar.org au plus tard le 24 juillet 2015.**

Composition du dossier de candidature : Une demande manuscrite, un curriculum vitae, les copies légalisées des diplômes, un casier Judiciaire, un certificat médical datant de moins de trois mois et les pièces d'état civil.

Les candidats ne remplissant pas ces conditions doivent s'abstenir.

Ba Niango Malick
Représentant Résident de l'ICRISAT au Niger

Atelier de validation des études techniques des travaux d'aménagement des voies pavées dans les 4ème et 5ème arrondissements communaux de Niamey

Réduire la vulnérabilité des populations exposées aux risques d'inondations

Le Ministère de l'Urbanisme et du Logement a organisé hier dans la salle de réunion du PAC3, en collaboration avec le Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et du Développement Urbain (PGRC-DU), l'atelier de validation des études de l'avant-projet détaillé, dossier d'appels d'offres et du suivi/contrôle des travaux d'aménagement de voies pavées (7200ml) dans les arrondissements communaux de Niamey IV et V. C'est le Secrétaire général du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, M. Aboubakari Hamidou, qui a présidé la cérémonie d'ouverture de cette rencontre en présence du coordonnateur du PGRC-DU et de plusieurs participants.
Dans son discours d'ouverture, le secrétaire général du Ministère de l'Urbanisme et du Logement a rappelé que le projet en relation avec le maître d'ouvrages de ces opérations a envisagé l'actualisation des études techniques d'exécution et l'étude d'impact environnemental et social d'un ensemble de cinq (5) rues totalisant 7270 ml, pour leur aménagement en voies pavées drainantes. Les voies concernées par la présente étude sont, selon M. Aboubakari Hamidou, la Rue TJ 29 à Talladjé (1370ml) ; la Route Tchanga et CSI Aéroport (1700ml) dans le 4ème arrondissement ; la Rue KI 47 Kirkissoye (1500ml); la Banga-Bana BB 36 (1800ml) et rue collectrice Zarmagandeye (900ml) dans le 5ème arrondissement.

Kader Amadou ONEP

Une vue des participants à l'atelier de validation

Le secrétaire général du Ministère en charge de l'Urbanisme a en outre invité les participants à examiner en profondeur les dossiers en leur possession afin d'aboutir à un résultat acceptable et accepté par tous, en vue de passer, dans un délai très court, à la phase d'exécution des travaux. Il a enfin remercié, au nom du ministre de l'Urbanisme et du Logement, la Banque Mondiale qui a accepté, à travers ce projet d'accompagner le Gouvernement du Niger dans la mise en œuvre du Programme de la Renaissance.
Pour sa part, le coordonateur du Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC-DU) a défini l'objectif de son projet, notamment la réhabilitation des ouvrages publics détruits lors des inondations ; la construction de nouveaux ouvrages afin de maitriser les inondations à venir ; l'amélioration de la gestion de l'eau dans les bassins versants en amont ; la réhabilitation et la construction des ouvrages en milieu urbain. A ceux-là, s'ajoutent le renforcement des capacités institutionnelles de gestion des risques de catastrophes et de système d'alerte précoce, ainsi que la préparation des secours en cas de catastrophes futures.
C'est dans ce cadre, a dit M. Amadou Souley Massaoudou, qu'il est prévu d'autres activités d'assainissement pour la région de Niamey à savoir l'acquisition du matériel (engins et camions) de collecte des déchets ainsi que l'aménagement d'une décharge pour la ville de Niamey ; la réalisation des collecteurs S1 à Koira Kano ; de collecteurs S3 au niveau du 2ème arrondissement ; S5 à Saga pour le 4ème arrondissement ; de collecteur S8 à Banga Bana ; de collecteur S10 à Karadjé ; la construction des caniveaux et le reprofilage des anciens bras du fleuve et le long du Gounty Yéna (9km), ainsi que la construction des bornes fontaines à Séno.

Aïchatou Hamma Wakasso

Remise de crédits par la Coalition des Organisations des Initiatives Modernes (COSNIM)

Un appui important pour promouvoir les AGR

La Coalition des Organisations des Initiatives Modernes (COSMIN) a organisé, hier matin, au siège du SNAD, une cérémonie de remise de crédit au profit de la population de la commune 4 de Niamey. Cette distribution des crédits au profit des femmes de ladite commune entre dans la deuxième phase du programme du COSNIM qui a pour principal but la lutte contre la pauvreté, et d'encourager ces femmes à s'intéresser d'avantage au Activités Génératrices des Revenus (AGR). Cette cérémonie présidée par le président du COSNIM, M. Abdoulkader Omar Alpha, a été marquée par la présence des membres du COSNIM, des partenaires du COSNIM dont notamment les représentants de la Caisse Mutuelle du Niger, ainsi que plusieurs bénéficiaires.

Dans sa déclaration, le président du COSNIM, M. Abdoulkader Omar Alpha, a indiqué qu'aujourd'hui encore, près du quart de la population mondiale vit avec moins de deux dollars par jour et souffre de la faim. Ce phénomène est dû aux inégalités qui constituent le principal obstacle à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015.
''Lutter contre ces inégalités au Niger est donc la première mission que notre Coalition s'est fixé de par ses objectifs. Nous avons donc le devoir de nous ressaisir au plan national '', a-t-il dit avant de préciser que la présente cérémonie porte sur le lancement des activités du COSNIM dans le cadre des actions de crédit et épargne pour financer des activités génératrices de revenus. Il s'est dit réjoui du fait que cette initiative vient à point nommé pour appuyer le Président de la République dans toutes ses œuvres d'éradication de la pauvreté au Niger.
M. Abdoulkader Omar Alpha a rappelé que la Coalition COSNIM a vu le jour le 20 décembre 2014. Depuis ce jour, la coalition n'a cessé de travailler inlassablement en faveur du développement économique et social de nos vaillantes populations. Du lancement de ces activités à nos jours, la Coalition a eu à identifier et ficeler 5 000 dossiers dans la communauté urbaine de Niamey dont 1 000 dossiers par commune.

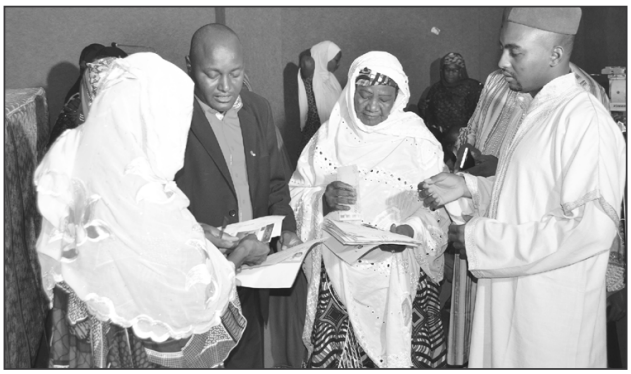

Idrissa Hamadou ONEP

Lors de la remise des crédits aux femmes

''Avec l'appui financier de la Caisse Mutuelle du Niger, au cours de la première phase, ce sont 400 femmes qui ont déjà bénéficié d'octroi de crédit ; et aujourd'hui, nous sommes à notre deuxième phase. Ces actions se poursuivront et toucheront toutes les couches vulnérables au niveau national, car la coalition entend multiplier ses relations avec les institutions de micro-finance'', a dit le président de la coalition.
Au nom du COSNIM et des populations bénéficiaires, M. Abdoulkader Omar Alpha a remercié la Caisse Mutuelle du Niger pour cette convention de financement et a invité les bénéficiaires à en faire bon usage.

Mamane Abdoulaye

Marchés Publics

REPUBLIQUE NIGER
REGION DE DOSSO / DEPARTEMENT DE BOBOYE / COMMUNE RURALE DE FABIDJI

Avis d'Appel d'Offres National N°001/AOO/CRF/2015

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés.
2. Dans le cadre de l'exécution de son Plan d'Investissement Annuel sous financement du fonds FDC du PAMED2, cofinancé par le Royaume de Belgique et la République du Niger, la Commune Rurale de Fabidji, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres pour les travaux de :
Réhabilitation de trois périmètres maraichers au profit des coopératives agricoles des villages de Fandou Bali Bali (Coop Bali Bali) ; Goubéri Goubey (Union Alhéri) ; et Rozi Peulh (Coop Incha Allahou) de la Commune Rurale de Fabidji.
3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements des dites personnes en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans les instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres auprès de la Commune Rurale de Fabidji, au niveau de la direction départementale du Génie Rural de Boboye ou au Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées dans la Région de Dosso phase 2 (PAMED2) entre 8h et 17h 30 mn pendant les jours ouvrables.
Le délai d'exécution est de trois (3) mois
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du dossier d'Appel d'offres, auprès du siège de la Commune Rurale de Fabidji ou au Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées dans la Région de Dosso phase 2 (PAMED2) moyennant paiement d'un montant non remboursable de 50 000 F CFA.
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
7. Les offres présentées en un original et trois (3) copies, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de 2% de l'offre financière en Hors taxes, devront parvenir ou être remises au siège de la Commune Rurale de Fabidji ou au Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées dans la Région de Dosso phase 2 (PAMED2) **au plus tard le 30/07/2015 à 9 heures**.
L'ouverture des plis sera faite **le 30/07/2015 à 10 heures** dans la salle de réunion de la Préfecture de Boboye en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de de 90 jours, à compter de la date de remise des offres.
Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Pour la CR de Fabidji
Le Maire

SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE
N I G E L E C
SOCIETE ANONYME DE CONCESSION MIXTE AU Capital : 3 358 500 000 Francs CFA
Siège Social : Niamey
N° RCCCM –NE-NIM-2003-B-662
NIF 1205
201, Avenue du Général de Gaulle (PL30)
BOITE POSTALE : 11.202 NIAMEY NIGER
Tél : (227) 20 73 76 80 à 20 73 76 86
FAX : (227) 20 72 32 68
E-mail : nigelec@intnet.ne

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/2015/NIGELEC

POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL ROULANT"

Dans le cadre de l'exécution de ses budgets de fonctionnement et d'investissement 2015, la Société Nigérienne d'Electricité – NIGELEC – lance un Appel d'Offres National ouvert, sur fonds propres, pour la fourniture de matériel roulant.

Le présent Appel d'Offres, reparti en cinq lots s'adresse aux sociétés installées au Niger spécialisées dans la vente de véhicules.

.

Les soumissionnaires intéressés par le présent Appel d'Offres peuvent retirer le dossier au **Service Approvisionnement, Commandes et Marché (SACM) sis en Zone Industrielle** contre le paiement d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA**.

Les soumissionnaires sont informés que la date limite de dépôt des offres est prévue pour le 7 **juillet 2015 à 10 heures** au siège de la NIGELEC à l'adresse suivante :

NIGELEC Division Courrier
201, avenue du Général de GAULLE PL 30 PLATEAU
BP 11202 NIAMEY/NIGER

L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 11 heures** dans la salle de réunion du siège de la NIGELEC.

Par décision motivée, la NIGELEC se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet Appel d'Offres.

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
Direction des Ressources Humaines

COMMUNIQUE

La Ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Communique.
L'agent dont le nom suit:
- Mr Mamane Ali, Technicien Supérieur de l'Action Sociale, Mle 68884/F, mis en position de stage par décision N°0122/ MEP/T du 05 février 2013 est prié de se présenter à la Direction des Ressources Humaines dudit Ministère **au plus tard le 18 juillet 2015 ;** faute de quoi il sera considéré comme démissionnaire.

DR.MAIKIBI KADIDIATOU DANDOBI

SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE
N I G E L E C
SOCIETE ANONYME DE CONCESSION MIXTE AU Capital : 3 358 500 000 Francs CFA
Siège Social : Niamey
N° RCCCM –NE-NIM-2003-B-662
NIF 1205
201, Avenue du Général de Gaulle (PL30)
BOITE POSTALE : 11.202 NIAMEY NIGER
Tél : (227) 20 73 76 80 à 20 73 76 86
FAX : (227) 20 72 32 68
E-mail : nigelec@intnet.ne

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°004/2015/NIGELEC

POUR LA CONSTRUCTION DE L'AGENCE " A4- FRANCOPHONIE"

Dans le cadre de l'exécution de ses budgets de fonctionnement et d'investissement 2015, la Société Nigérienne d'Electricité – NIGELEC – lance un Appel d'Offres National ouvert, sur fonds propres, pour la construction de son agence '' A4 – FRANCOPHONIE''.

Le présent Appel d'Offres, reparti en **un seul lot** s'adresse aux entreprises installées au NIGER détentrices d'agréments en génie civil de catégorie 3 et 4 délivrés par l'administration Nigérienne.

Les soumissionnaires intéressés par le présent Appel d'Offres peuvent retirer le Dossier au **Service Approvisionnement, Commandes et Marché (SACM) sis en Zone Industrielle** contre le paiement d'un montant non remboursable de cent **mille (100 000) FCFA.**

Les soumissionnaires sont informés que la date limite de dépôt des offres est prévue pour le **07 juillet 2015 à 10 heures** au siège de la NIGELEC à l'adresse suivante :

NIGELEC Division Courrier
201, avenue du Général de GAULLE PL 30 PLATEAU
BP 11202 NIAMEY/NIGER

L'ouverture des plis aura **lieu le même jour à 11 heures** dans la salle de réunion du siège de la NIGELEC.

Par décision motivée, la NIGELEC se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet Appel d'Offres.

COMMUNIQUE

La Société le **RIZ DU NIGER S.A.E.M. (RINI)** a le plaisir de vous informer de la disponibilité de ses produits au niveau des **Usines de Tillabéry, Kirkissoye, Kollo** et à **Niamey** dans **les points de ventes** suivants :
-Kiosque Cité Faysal situé en face de la mairie Commune 3 ;
-Kiosque Route Filingué à droite sur le goudron en allant vers Niamey 2000 à partir de l'Eco gare ;
-Kiosque Château 8 situé au rond-point sous le Château ;
-Kiosque Koira-Kano situé dans le petit marché à côté du Parc d'agrément;
-Kiosque Recasement sur la Route Niamey Nyala à 200m du rond-point pneus;
-Kiosque Francophonie situé à 100 m de la grande porte du village de la francophonie ;
-Kiosque Aéroport collé au château ;
-Kiosque Nouveau Marché situé en face du service de pension Nouveau Marché.

Consommer le Riz du Niger, c'est consommer un riz frais qui garantit toute sa valeur nutritive, un riz sans produits chimiques.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La CENTIF-Niger fait partie désormais des 151 CRF mondiales du groupe ''EGMONT''

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF-Niger) a adhéré solennellement, le mercredi 10 juin 2015, au groupe EGMONT lors d'une grande rencontre qui s'est tenue du 08 au 12 juin 2015 au Lloyd Erskine Sandiford Centre (LESC) à Bridgetown à la Barbade, micro-État insulaire situé en mer des Caraïbes, non loin de la limite de celle-ci avec l'océan Atlantique. C'est la présidente de la CENTIF, Mme Sanady Tchimaden Hadatan, qui a conduit la délégation du Niger qui comprenait le représentant de la Banque Centrale et de l'expert informaticien de cette institution.

L'adhésion de la CENTIF-Niger au Groupe Egmont a été obtenue après un long processus et un lobbying mené par la présidente, Mme Sanady Tchimaden Hadatan, et de l'ensemble du personnel qui, pendant trois ans, ont déployés d'énormes efforts ayant permi à la CENTIF-Niger d'être en phase avec les autres Cellules de Renseignements Financières (CRF) du Groupe Egmont, notamment par l'adoption de mesures juridiques et de coopération aux niveaux sous-régional, régional et international. Ces efforts ont également permis son opérationnalité et sa conformité en matière de normes technologiques.

Rappelons que le groupe Egmont a pour objectif principal d'élargir et de systématiser la coopération internationale dans l'échange réciproque d'informations; d'accroître l'efficacité des CRF à travers la formation; de favoriser une meilleure communication sécurisée entre les CRF à travers l'application ''Secure Web'' du Groupe (ESW); de favoriser une plus grande coordination et soutien entre les divisions opérationnelles des CRF membres; de promouvoir l'autonomie opérationnelle des CRF et aussi leur création.

Le Groupe est aussi engagé, à travers son réseau mondial unique, à combattre le blanchiment d'argent et le financement du terroriste, et soutient les efforts de ses partenaires internationaux, notamment le GAFI et les Nations Unies dans le cadre de la coopération internationale.

En prélude à l'ouverture de la rencontre de haut niveau, il y a eu plusieurs cérémonies de signature d'accords de coopération, des sessions spéciales de formation et d'échanges d'expérience, des travaux des CRF en sessions closes, ainsi que la session spéciale consacrant l'admission et l'entrée effective des CRF candidates dans le groupe.

Dans son allocution à l'ouverture de la rencontre, la présidente de la CENTIF-Niger a réaffirmé la volonté politique des plus hautes autorités nigériennes à combattre la criminalité sous toutes ses formes, et l'engagement de son institution à poursuivre les efforts pour se positionner parmi les CRF les plus performantes en Afrique et au niveau international.

Notons que la Cellule de Renseignement Financière (CRF) du Niger a été admise en même temps que celles du Népal, du Cuba et du Cambodge. ''Cette consécration permet désormais à la CENTIF-Niger de collaborer avec les autres CRF du Groupe Egmont à travers les échanges d'informations sur les transactions liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme au moyen du Terminal Egmont Secure Web hautement sécurisé'', a affirmé Mme Sanady Tchimaden Hadatan.

Processus de la mise en place d'une Cellule de Renseignement Financière

Créée en 2004 par la Loi N°2004-41 du 8 juin 2004 portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et instituée par le Décret N°2004-262/PRN/ME/F du 14 septembre 2004, la CENTIF-Niger a connu des difficultés considérables pendant les premières années de son existence. Absence de local propre et approprié, manque de personnel technique requis, insuffisance de moyens logistiques et de fonctionnement étaient les maux qui caractérisaient cette structure créée pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Niger.

Pour rappel, selon Mme Sanady Tchimaden Hadatan, le dispositif national de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) a été évalué en 2008 par le GIABA et la Banque Mondiale. Sur les 49 recommandations édictées par le GAFI à l'intention des pays du monde, le Niger était non conforme et partiellement conforme pour 42 recommandations sur 49. Après cette évaluation, ''un plan d'actions élaboré par la CENTIF devrait permettre de corriger les nombreuses lacunes constatées, voire les atténuer. Malheureusement, faute de moyens, le dispositif était resté latent durant les trois (3) ans ayant suivi l'évaluation comme l'attestent les trois rapports du Niger soumis à l'appréciation des pays membres du GIABA'', a-t-elle expliqué.

Ainsi, le mécanisme d'évaluation et d'auto-évaluation mutuelle des pays membres du GIABA a fini par interpeller la CRF nigérienne en 2011, en plaçant le Niger sous le système de suivi renforcé avec obligation de présenter à la plénière des résultats significatifs tous les 6 mois.

La plénière avait également recommandé une visite de haut niveau des dirigeants du GIABA auprès des plus hautes autorités nigériennes.

Selon la présidente du CENTIF, c'est l'avènement de la 7ème République qui a été favorable à l'émergence d'une Cellule de Renseignement Financier (CRF) plus dynamique.

En effet, après une visite des dirigeants du GIABA, le Président de la République, SE Issoufou Mahamadou, a recommandé qu'il soit mis à la disposition de la CENTIF les moyens nécessaires pour son opérationnalité. C'est ainsi que le 14 juin 2013, une Stratégie Nationale de LBC/FT a été adoptée par le Gouvernement avec comme principaux axes le renforcement de la capacité opérationnelle de la CENTIF et la formation et la sensibilisation pour la prise en charge des risques par tous les acteurs.

Pour le suivi de cette stratégie, un comité national interministériel chargé de coordonner les actions et renforcer la coopération inter-structures a été mis en place.

''Tous ces efforts ont permis à la CENTIF de disposer d'un siège propre, d'une logistique adaptée, d'un personnel requis et donc d'une capacité opérationnelle lui permettant de recevoir les déclarations d'opérations suspectes, de les enrichir par la collecte des renseignements et de transmettre les rapports à la justice'', a ajouté Mme Sanady Tchimaden Hadatan.

De l'adhésion du CENTIF-Niger au groupe Egmont

Pour augmenter sa capacité opérationnelle au plan international, la CENTIF-Niger a déposé sa candidature, en janvier 2013, en vue d'intégrer le groupe EGMONT regroupant des Cellules de Renseignement Financier les plus performantes au monde. C'est ainsi que le Niger est acceptée comme membre observateur en 2013, ''deux parrains constitués des CRF mentors, la CENTIF-Sénégal et TRACFIN France, furent désignés afin d'accompagner ce processus et d'évaluer sur place notre dispositif'', a déclaré la présidente du CENTIF-Niger.

Auparavant, selon elle, toute la législation nigérienne en matière de LBC/FT a été transmise au groupe juridique d'EGMONT pour apprécier la conformité aux normes internationales en matière de LBC/FT. ''C'est ainsi que la mission des parrains a fait le déplacement de Niamey du 12 au 14 octobre 2014 pour apprécier sur place l'opérationnalité de la CENTIF et le dispositif général du Niger en matière de LBC/FT. La mission a été sanctionnée par l'élaboration d'un rapport qui a été transmis au groupe EGMONT'', a-t-elle poursuivi.

En outre, il faut souligner que les efforts de la CENTIF-Niger ont été examinés lors de la réunion technique du Groupe de Travail des experts juridiques et opérationnels à Berlin en janvier 2015. Il résulte ainsi des travaux du Groupe de Travail que le Niger dispose d'un cadre juridique et institutionnel adéquat et répond aux différents critères d'opérationnalité, de sécurité d'accès et de capacité d'échanges pour faire partie du groupe EGMONT. ''Le Groupe de Travail a formulé des recommandations positives à l'égard de notre dispositif de LBC/FT et les a transmises à la réunion plénière du groupe prévue à Bridgetown, capitale de la Barbade, pour approbation.

La CENTIF-Niger, candidate pour l'adhésion, a reçu le jeudi 9 avril 2015 la lettre d'invitation du président du groupe EGMONT pour participer à la 23ème réunion plénière à la Barbade'', a-t-elle affirmé.

Il faut enfin préciser qu'avec cette adhésion, la CENTIF-Niger se positionne désormais au niveau des CRF internationales, une étape qui lui permet de participer activement aux activités des CRF du Groupe Egmont et d'acquérir une expertise internationale. Il est à noter qu'au niveau régional, parmi les 15 CRF des pays membres de la CEDEAO, 8 CRF sont membres du Groupe Egmont, à savoir le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Togo.

Seini Seydou Zakaria

DR

La présidente de la Centif (à gauche) lors de la réunion à la Barbade

DR

Une vue de la délégation nigérienne à la réunion

Abus des drogues illicites

Eradiquer le fléau par l'in

Le phénomène d'abus des drogues illicites touche de plus en plus les jeunes adultes et les adolescents. En effet, selon un constat, la prévalence de l'abus de drogues chez ce groupe est plus de deux fois supérieure qu'au niveau de l'ensemble de la population. Certains facteurs comme la pression exercée par le groupe, qui pousse à expérimenter les drogues illicites, et l'ignorance, déterminent ce comportement. Ceux qui se droguent sont en général soit mal informés, soit peu conscients des risques sanitaires auxquels ils s'exposent. Face à ce fléau, les pouvoirs publics déploient des efforts. La création de la commission nationale de coordination de la lutte contre la drogue (CNCLD) participe de cette démarche. La CNCLD qui mène sans cesse des actions, a un éventail d'objectifs. Il s'agit entre autres, d'identifier les besoins et les problèmes en matière de lutte contre la drogue à l'échelon national ; de définir une stratégie dans le cadre des politiques publiques en matière de santé et de répression ; de suivre et coordonner l'application de la stratégie et du programme national contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes ; d'entreprendre une campagne intense, d'information, de sensibilisation et d'éducation du public afin de réduire la demande, l'offre, la production et le trafic de la drogue ; d'élaborer des statistiques fiables sur le trafic et la consommation de la drogue au Niger.

Dans le cadre de sa mission, la CNCLD, met à profit la journée internationale de lutte contre l'abus des substances illicites et des drogues, célébrée le 26 juin de chaque année, pour une grande campagne de sensibilisation contre le fléau. Cette action, rappelle M. Abdou Hamani, directeur général des Affaires Judiciaires et des Sceaux, président de la Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Drogue, s'inscrit dans la démarche de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) mandaté pour la lutte contre le problème mondial de la drogue. La campagne vise à mobiliser les populations pour qu'elles réagissent face à l'abus de drogues et à encourager les jeunes à penser d'abord à leur santé et à ne pas prendre de drogues. Toujours dans le cadre de sa mission, la CNCLD a élaboré et publié, en octobre 2013, le rapport du Niger sur la mise en œuvre du plan d'action régional pour la lutte contre le trafic illicite de drogue et le crime organisé en Afrique de l'Ouest. Dans le même mois, des actions de sensibilisation à travers les médias ont été menées.

Mais l'une des actions les plus importantes posées par la commission est la lutte contre la vente et la consommation du Tramadol, communément appelé ''tramol'', un produit de médecine générale transformé par abus en drogue, et dont les conséquences sont désastreuses au sein de la population. On attribue beaucoup d'accidents de circulation constatés à Niamey et sur d'autres routes à l'effet de ce produit avec lequel les gens se dopent. Ainsi, à la demande de la CNCLD, le Ministère de la Santé Publique a pris un arrêté portant interdiction de la vente et de la consommation du Tramadol, depuis décembre 2013. Dans la même démarche, le Ministère a pris des mesures concernant la délivrance des licences sur le Tramadol. Désormais, la

Archives ONEP

L'abus de ces substances peut nuire à la santé

délivrance d'une licence relative à l'importation de ce produit de médecine générale est strictement contrôlée et ne peut se faire que sous des conditions très strictes, avait souligné M. Abdou Hamani, Directeur Général des Affaires Judiciaires et des Sceaux, Président de la Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Drogue. Les services de Police, de la Gendarmerie, les juges, ont été informés de cette interdiction et des mesures répressives y relatives. Les importateurs du tramol ont dû arrêter, et, même dans les pharmacies, la vente du Tramadol ne doit se faire que sur ordonnance régulièrement délivrée par un médecin. Avec l'application de ces mesures, plusieurs personnes ont été arrêtées et croupissent en prison pour vente de Tramol, a notifié le président de la Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Drogue.

Les actions de sensibilisation continuent pour lutter contre le fléau de la drogue. A Niamey, six centres de jeunes fonctionnent et déploient d'importants efforts de sensibilisation envers les jeunes pour les amener à prendre conscience du danger qui les guettent avec les drogues illicites. Ces actions ont de plus en plus d'impacts, car beaucoup de jeunes confient avoir abandonné les drogues suite à la sensibilisation, se réjouit M. Abdou Hamani. Cependant, relève-t-il, la Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Drogue a besoin de plus de moyens pour intensifier et étendre ses actions qui visent à sauver la population du fléau de la drogue.

Souley Moutari

Des quantités de drogues et substances illicites détruites à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues commémorée le vendredi 26 juin dernier, la Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Drogue (CNCLD) a organisé une cérémonie d'incinération des drogues saisies. C'était en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, porte-parole du Gouvernement, M. Marou Amadou, du ministre de la Santé Publique M. Mano Aghali, du président de la CNLD et des responsables des Forces de Défense et de Sécurité.

Au cours de cette cérémonie, le président de la CNCLD, M. Abdou Hamani, a rappelé les objectifs de la CNCLD qui sont entre autres, d'identifier les besoins et les problèmes en matière de lutte contre la drogue à l'échelon national ; de définir une stratégie dans le cadre des politiques publiques en matière de santé et de répression ; d'entreprendre une campagne intense, d'information, de sensibilisation et d'éducation du public afin de réduire la demande, l'offre, la production et le trafic de la drogue; d'élaborer des statistiques fiables sur le trafic et la consommation de la drogue au Niger. Pour atteindre ces objectifs, la CNCLD dispose d'un Plan d'Actions en mai 2015, décliné en 7 stratégies dont les principaux sont un plaidoyer auprès des autorités politiques, administratives, coutumières et les PTF ; le renforcement

Kader Amadou ONEP

Incinération des substances psychotropes

des capacités des institutions et acteurs de lutte contre la drogue et les crimes organisés ; le renforcement de capacité pour la communication pour un changement de comportement ; le développement de système adéquat pour la gestion des conséquences sanitaires de l'abus de la drogue. Malgré tous ces objectifs et un cadre juridique approprié, force est de constater que le rôle de la commission se limite, faute de moyens, à la commémoration chaque année de la journée du 26 juin, a indiqué M. Abdou Hamani. En outre, il a noté que pour cette année, la commission a réalisé, malgré ses modestes moyens financiers, plusieurs activités de sensibilisation dans la ville de Niamey, notamment dans cinq (5) centres de jeunes, et dans trois (3) centres de Service Educatif et Judiciaire (SEJUP).

Parmi, les activités réalisées par la CNCLD, figure la cérémonie d'incinération, au cours de laquelle les quantités des drogues et substances illicites ont été détruites. Il s'agit de 269.474 grammes d'herbe de cannabis ; 1.503.975 grammes de cannabis ; 1.241 grammes de Cocaïne ; 637 comprimés d'amphétamine ; 757grammes d'Ephédrine ; 88.200 comprimés de Diazépam ; et 386.284 comprimés de Tramadol.

Ces chiffres montrent que les dispositions prises par le Gouvernement, notamment l'incrimination du Tramadol en décembre 2013 et l'engagement des différents acteurs de la lutte contre les substances illicites et la drogue, ont eu un impact considérable sur l'usage de la drogue. De 8.963.799 comprimés de Tramadol saisis en 2014, les saisies ne sont que de 386.284 comprimés avec plus de 800 personnes interpellées contre 412 cette année. ''Pour préserver notre jeunesse et nos familles des dangers que représentent la drogue et les substances illicites, la CNCLD a besoin de moyens suffisants pour mettre en œuvre son plan d'action triennal'', a dit le président de la CNCLD. Il a demandé au Gouvernement d'accorder une attention particulière à la lutte contre la drogue à travers un appui consistant à la CNCLD, aux services de prévention et de répression, plus particulièrement à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des stupéfiants qui vient d'être créé et enfin aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine.

Laouali Souleymane

ıtensification de la lutte

Santé et Drogue

De graves conséquences sur la santé

La consommation de la drogue prend de plus en plus d'ampleur au Niger et affecte durement la population active. Selon le médecin chef du Service Psychiatrie de l'hôpital National de Niamey, Dr. Houdou Seïni, la tranche d'âge de la population la plus touchée par la consommation de la drogue est celle qui se situe entre 16 et 35 ans.

Mais qu'est-ce que concrètement la drogue, Selon Dr. Houdou Seïni, on appelle drogue une substance qui, une fois prise, va modifier l'activité psychique et le comportement de l'individu. Dans le jargon de la médecine, c'est plutôt le terme de substance psycho-active ou psychotrope qui est utilisé en référence à la drogue. Pour le docteur Houdou Seïni, le mot drogue fait souvent référence à tout ce qui est illicite. En effet, un psychotrope est une substance qui a un effet sur le comportement et l'esprit.

La position géographique du Niger fait de notre pays une zone favorable au trafic de drogue et à la consommation. Plusieurs catégories de drogues sont consommées au Niger, entrainant ainsi des conséquences sanitaires. D'après les explications du médecin chef du Service Psychiatrie à l'Hôpital National de Niamey, les types de drogues consommés ici au Niger sont entre autres: le tramadol, le cannabis, le valium, les solvants organiques, c'est-a-dire l'alcool que les enfants sucent, et les amphétamines qui sont de plus en plus utilisés sur les sites aurifères.

A la question de savoir le nombre exact de patients admis au service de psychiatrie dont les troubles sont liés à la consommation de la drogue, Dr. Houdou Seïni précise qu'il est difficile de donner un pourcentage, car il n'y a pas de test de dépistage de la drogue au Niger. '' Faute de moyens, les services de psychiatrie de notre pays se contentent de poser quelques questions aux patients. Ces questions sont relatives à la consommation ou non de la drogue avec tout le risque que le malade peut dire non. 20% seulement des patients admis au service de psychiatrie acceptent d'ailleurs de dire qu'ils consomment de la drogue dans la mesure où l'acte est péjoratif. Alors que dans la réalité, le pourcentage dépasse largement les 20%.

Les conséquences de la prise de la drogue, de manière générale, peuvent être de trois ordres, a dit Dr Houdou Seïni. Il y a d'abord, a-t-il précisé, les conséquences liées à la santé. Elles dépendent du type de drogue que l'individu consomme. A titre illustratif, le cannabis a les mêmes conséquences sur le plan sanitaire que la cigarette. En outre, le cannabis contient plus de substances cancérigènes que le tabac.

Il y a aussi les conséquences sociales et professionnelles. Un individu accro de la drogue va progressivement désinvestir son activité professionnelle. Tout son temps et son énergie seront mis dans la recherche et la consommation de la drogue. Ce qui engendre aussi des répercutions sociales telles que l'abandon de la famille, la perte de relations etc.

Du point de vue économique, la consommation de la drogue peut entrainer pour un pays de sérieuses difficultés de développement socio-économique dans l'avenir, car d'une manière générale, la drogue est consommée par les adultes jeunes, la tranche d'âge sensée être la plus active.

Une autre conséquence liée à la consommation de stupéfiants est l'insécurité, par exemple quand l'individu se voit contraint de voler pour se procurer sa dose quotidienne, quand l'accroc conduit en état d'ivresse ou quand il provoque des bagarres de rue parce qu'il ne peut plus se contrôler, etc.

S'agissant de l'évolution de la consommation de la drogue au Niger, le médecin chef du Service Psychiatrie de l'Hôpital National de Niamey affirme qu'elle est en hausse. En effet, selon Dr. Houdou Seini, les rapports trimestriels montrent que le nombre d'usagers de drogue augmentent de façon inquiétante. Pire encore, a-t-il souligné, on constate l'apparition de nouvelles drogues comme l'héroïne en injectable et la cocaïne. Ces types de drogue sont aussi appelées ''drogues dures'' tandis que le cannabis est une ''drogue douce''. L'héroïne en injectable et la cocaïne sont deux substances extrêmement nuisibles pour la santé. Ces substances font malheureusement de plus en plus l'objet de trafic et de consommation au Niger. ''En consultation, nous avons déjà commencé à déceler des cas d'héroïne en injectable avec tous les risques que les patients encourent. Ces drogues sont consommées dans les milieux aisés parce qu'elles coûtent très chères. Par exemple un gramme de cocaïne se vend entre 18.000 à 20.000F'', a dit Dr Houdou Seini.

Archives ONEP

Des médicaments et substances psychotropes saisis

De manière générale, c'est surtout la population active de notre pays qui est touchée par la consommation de la drogue. Et les raisons qui expliquent cela sont multiples, comme l'a si bien dit Dr. Houdou Seini. L'une des raisons couramment avancées par les usagers de la drogue, c'est d'acquérir de la force pour être productif. Par exemple, la majorité des consommateurs du tramadol exercent des travaux physiques. Le tramadol est un médicament qui lutte contre la douleur, c'est-a-dire un antalgique. Il a été maintenant détourné pour être consommé comme drogue. Fort heureusement, une loi a été adoptée pour interdire formellement sa vente.

Les autres raisons pour lesquelles les individus consomment le tramadol sont la curiosité, la recherche des sensations nouvelles chez les jeunes; l'effet de groupe; la détente; le chômage et autres difficultés sociales de façon globale.

Par rapport aux méfaits de la drogue sur l'organisme, il faut préciser que cela dépend du type de substances psychotropes consommé par l'individu. Le consommateur de cannabis qui développe un cancer de poumons, n'en guérira plus. Quand l'alcool commence déjà à détruire les cellules nerveuses, la dégradation de l'état de santé de l'individu est irréversible.

Le taux de guérison des patients admis au service de psychiatrie et dont les troubles mentaux sont liés uniquement à la drogue est de 100%. Dr. Houdou Seini explique que la drogue elle-même n'entraine pas une folie ou une maladie mentale chronique.

Hassane Daouda

Le tramadol ou ''tramol''

Une drogue très dangereuse à portée de main

Le tramadol est un opiacé utilisé en médecine comme anti douleur de palier II. Son usage détourné est noté sur le plan international. Dans un article publié dans ''African journal of Drug & Alcohol Studies'' en 2013, Dr Djibo Douma Maïga, Enseignant Chercheur, à la Faculté des Sciences de la Santé de l'université de Niamey, a indiqué que l'usage du tramadol est abusif en raison de sa disponibilité rendue possible par la prolifération des ''pharmacies ambulantes''. Selon plusieurs études, cette drogue est plus consommée au Niger et sa consommation concerne généralement les enfants et les jeunes adultes dans les rues. Ainsi au Niger, le Tramadol est devenu aujourd'hui la substance psychoactive la plus consommée, en raison de son agrément populaire. Cette publication du Dr Djibo Douma Maiga est faite dans la cadre d'une étude de la ''représentation sociale de la consommation de tramadol au Niger, perception et connaissance des communautés ; enjeux pour les actions de lutte''. Il faut noter que cette dans cette publication, le tramadol est connu généralement sous le nom de ''tramol'', mais 14 autres noms lui sont attribués, principalement donnés par les vendeurs ambulants de produits pharmaceutiques. Selon ces derniers, ces appellations sont en rapport avec non seulement la présentation et l'intensité de ces effets, mais également avec la dissimulation du produit.

Nom d'une personne considérée comme un héros au Niger ;

"Maiguiwa" : L'emballage comporte la photo d'un éléphant symbole de la force ;

" Tra" : Diminutif de tramol, nom de code ;

"Moltra" : prononciation des mots en syllabes inversées ;

"Goudou" : Augmentation de la vitesse d'exécution des activités ;

"120" : Conditionnement forte à 120 mg ;

"Bari ban bari" ou ''nan aï si nan'', littéralement traduit ''Arrête! Je n'arrête pas'' : Persévérant dans les activités physiques ;

"Gabi" : Force physique ;

"Général" : Apte à tout faire ;

"Kioum" : Relatif aux crises convulsives ;

"Sodja" : Symbole du combat, de la force de feu ;

"Wouta" : Feu qui ravage tout sur son passage ;

"Chaud" : Très actif ;

"Tramol-Monsieur " : Relatif à l'usage aphrodisiaque

Quelle intelligence ! Cela démontre combien ce produit est dangereux tant au niveau de la santé que dans la société.

Deux modes de consommation du tramadol ont été répertoriées : la consommation collective au cours des regroupements d'hommes et ou de femmes, et surtout des jeunes, et une consommation individuelle souvent indépendante de l'âge et du sexe. L'administration se fait par voie orale sous forme de comprimé. Il peut être consommé seul ou dilué dans des boissons (sucreries, café, thé, etc.). Au regard de la gravité et des conséquences probablement lourdes que la vente et la consommation de cette substance peut engendrer dans notre pays, Dr Djibo Douma Maiga n'a pas manqué de proposer quelques mesures de lutte contre la consommation abusive du tramadol. Ainsi, dans sa publication, il a précisé qu'en termes de stratégie de lutte contre l'abus du tramadol, toutes les propositions ont indiqué l'implication des politiques, des responsables coutumiers, administratifs et religieux, des agents de santé, des forces de sécurité et des agents des douanes. En ce sens, Dr Djibo Douma Maïga a estimé que les campagnes générales de communication sous diverses formes pour le changement de comportement à l'endroit de toutes les couches sociales, surtout les jeunes et les vendeurs ambulants de produits pharmaceutiques, sont nécessaires. Il propose également des réglementations législatives telles que la pénalisation du trafic et de l'usage de cette drogue, ainsi que l'interdiction de l'importation et du transit au Niger de ces produits. A ce sujet Dr Douma a souligné que le Niger est le plus grand importateur du tramadol dans le monde. Il a en outre proposé l'amélioration de l'accessibilité aux prestations de soins de santé, la prise en charge médicale des personnes souffrant de complications de l'usage du tramadol, et la création de centres d'insertion des jeunes oisifs.

Ali Maman (Stagiaire)

QNET

QNET s'intéresse aux personnes vulnérables en ce mois béni du Ramadan au Niger

Tandis que les musulmans observent la journée de jeûne durant le neuvième mois du calendrier islamique, ils font aussi don généreusement aux œuvres de charité, s'abstiennent, et prient plus religieusement ; dans le cadre des cinq piliers de l'Islam. La charité étant l'un des cinq piliers et, selon les enseignements, ils récoltent encore plus de récompenses spirituelles lorsqu'elle est effectuée pendant le Ramadan.

La Compagnie Asiatique de Vente Directe QNET est une fois de plus présente pour aider les communautés les moins fortunées du monde. L'œuvre de bienfaisance QNET s'étend tout le long de l'Afrique de l'Ouest et aux pays de Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger.

Le Ramadan, est une période très chargée pour le personnel QNET, les partenaires, et les dirigeants qui ont travaillé dur pour atteindre et pour fournir de la nourriture aux familles nécessiteuses ainsi qu'aux orphelins à travers ces trois nations. QNET a distribué des centaines de sacs de nourriture aux orphelins et aux familles dans le besoin au travers de ses Représentants Indépendants (RI). Ils sont allés aux domiciles des destinataires par groupes organisés à divers endroits pour distribuer l'aide tant attendue.

Les membres de QNET ont également trouvé que le Ramadan est la meilleure occasion de toucher les cœurs et mettre un sourire sur les visages des Africains de l'Ouest. Ces familles ont été comblées par les actes de bonté et de soutien qui leur a été destiné.

La campagne du Ramadan de cette année était une continuation de l'engagement annuel de QNET à fournir de la nourriture aux nécessiteux pendant le mois sacré. Beaucoup de gens ont bénéficié de la charité donnée par QNET au cours des dernières années, au cours du mois béni du Ramadan, a déclaré M. J. R Mayer, le directeur général de QNET.

Selon M. Mayer, le Ramadan représente un temps pour l'autoréflexion et la dévotion à travers la prière et le jeûne. Il est également une occasion pour les musulmans à travers le monde de réaffirmer leur engagement à aider les moins fortunés, y compris ceux qui luttent en raison de difficultés économiques.

Nous sommes reconnaissants envers les nombreux RI QNET, les autorités gouvernementales et les individus qui se consacrent à la création d'opportunité pour tous en travaillant à réduire les inégalités de revenus et la pauvreté, non seulement grâce à leurs efforts de bienfaisance, mais aussi à travers leurs initiatives pour l'émancipation des peuples d'Afrique avec l'indépendance financière.

Sans aucun doute, le Ramadan nous rappelle aussi notre responsabilité commune de traiter les autres comme nous voulons l'être nous-mêmes et les principes fondamentaux qui unissent ensemble les gens de différentes confessions.

Pendant ce mois béni d'adoration divine, de miséricorde, de pardon, de partage et de don, gardons l'intention de maintenir et d'incarner l'exemple du Prophète d'aider ceux dans le besoin. QNET est la filiale phare du groupe de sociétés QI et vend une variété de produits pour le bien-être, les soins personnels, les soins à domicile et des cours de e-learning, entre autres, qui améliorent la vie quotidienne de ses clients dans le monde entier. QNET est également membre de la Direct Selling Associations de Malaisie, Singapour et des Philippines.

QNET souhaite à tous les musulmans, "Ramadan Moubarak". Puisse ce mois-ci apporter la paix, la prospérité et la contemplation qui nous amène à devenir une meilleure personne.

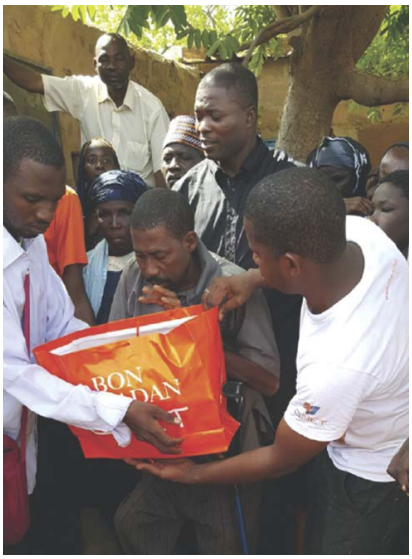

www.qnet.net/fr

MINISTERE DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
DIRECTION GENERALE DES INVESTISSEMENTS
Unité d'Exécution du Projet
Crédit IDA 5132 - NE

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

PRACC
Economie compétitive et diversifiée
Croissance accélérée et inclusive
PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE ET A LA CROISSANCE

SERVICE DE CONSULTANTS : Recrutement d'un Consultant Individuel de niveau international dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs de l'initiative K2M (Maradi-Kano-Katsina)

Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un Crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC).

Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat relatif à la conduite d'un processus d'auto-évaluation des acteurs de la mise en œuvre du Plan d'actions K2M.

La mission vise à organiser et à animer des séances d'autoévaluation des quatre groupes d'acteurs locaux cités plus haut dans chacune des localités concernées par l'initiative.

De façon spécifique, il s'agit de :

• Sur la base des lois et règlements du Niger et du Nigéria, des accords et protocoles de coopération bilatérale et des textes règlementaires de la CEDEAO régissant le commerce transfrontalier et la sécurité alimentaire, préparer et administrer un questionnaire d'autoévaluation des acteurs ;
• Recenser, au cours des séances d'autoévaluation, les problèmes majeures rencontrés par les acteurs (quatre catégories d'acteurs) dans la conduite de leurs activités dans le corridor K²M ; ainsi que des propositions de solutions pour résoudre ces problèmes;
• Organiser et animer une séance de mise en commun des idées regroupant l'ensemble des quatre groupes d'acteurs de chaque localité en vue de relever les points de convergence et de divergence, ainsi que les solutions consensuelles susceptibles de résoudre les problèmes ;
• Elaborer un guide de sensibilisation des acteurs concernés par la mise en œuvre de l'initiative.

PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera exécutée par un (1) Consultant individuel de niveau international répondant au profil ci-dessous:

• Etre un de formation économiste, planificateur ou assimilé de niveau Bac+5 au moins avec une Spécialisation en Commerce International (Bac +5) ;
• Justifier de 10 années d'expérience au moins ;
• Justifier de solides connaissances sur la problématique de la coopération transfrontalière de proximité, sur toutes ses dimensions, notamment dans l'espace CEDEAO ;
• Avoir participé à des missions d'évaluation/identification des contraintes et obstacles aux échanges frontaliers et de formulation des programmes pour leur levée ;
• Avoir une bonne maîtrise, attestée par une longue pratique, des outils de diagnostic participatif ;
• Etre bilingue capable d'animer les débats en Français et en Anglais ;
• Avoir une aptitude avérée à rédiger des rapports en français et en anglais

Le Coordonnateur de l'Unité d'Exécution du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance invite les candidats éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Ils devront soumettre des cv détaillés certifiés sincères en indiquant leur qualification pour exécuter lesdits services.

Un Consultant sera sélectionné suivant les procédures décrites dans les directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition janvier 2011 révisées en juillet 2014.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de 8 heures à 17 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 8 heures à 13 heures les vendredis.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises **au plus tard le mardi 14 juillet 2015 à 17 heures 30 minutes** à :

UNITE D'EXECUTION DU PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE ET A LA CROISSANCE
AVENUE DE LA RADIO
A L'ATTENTION DE
MONSIEUR MAMAN LAOUALI MAMAN
Email : m_laouali@yahoo.fr, laoualimoussa@ymail.com
ou uepracc@pracc.ne

Ramadan

Le meilleur congé présidentiel du monde

Louanges à Allah Seigneur de l'Univers, Il conforme qui Il veut à ce qu'Il veut! Prière et salut d'Allah sur notre Guide et Prophète Bien-aimé, Mouhammad, sur sa sainte famille et tous ses fidèles Compagnons, ce Prophète qui représente l'excellent modèle humain pour toute l'Humanité en général et pour les musulmans en particulier et plus précisément pour les leaders politiques, sociaux, religieux..! En ce début de la dernière décade de Ramadan, il me plaît de partager avec vous une petite réflexion sur le congé annuel et spécial d'un Président dont Dieu Seul connaît la place, l'importance et les différentes fonctions qu'il assume à la tête de son pays. Cependant, malgré toutes ses occupations et préoccupations nationales et internationales, ce Président prend un congé annuel pour une affaire et une seule affaire qui l'occupe.

Il ne prend pas ce congé pour aller avec sa famille sur la plus belle île du monde et Dieu Seul sait que c'est une bonne affaire que de s'installer sur une île avec sa famille pour changer d'air, raviver les forces et " oublier " un peu les problèmes routiniers de ce monde.

Il ne prend pas ce congé pour aller avec sa famille visiter des parents se trouvant au village ou ailleurs dans le monde et Dieu Seul sait le profit qu'il y a dans la visite aux parents surtout éloignés. Il ne prend pas ce congé pour aller faire un bilan de sa santé dans les hôpitaux les plus équipés et les plus chers du monde et Dieu Seul sait les avantages qu'il y a dans le fait de faire le bilan annuel de son organisme. Il ne prend pas ce congé pour aller faire un tour touristique dans les coins les plus merveilleux du monde et Dieu sait que c'est une chose recommandée. Il ne prend pas ce congé pour aller en excursion éducative avec ses enfants et Dieu Seul sait les bons fruits d'une telle sortie. Il ne prend pas ce congé pour aller se reposer dans une villa ou dans un hôtel loin ou tout près de son pays. Il ne prend pas ce congé pour suivre un régime alimentaire en vue de récupérer ses énergies, d'augmenter du poids ou pour mincir.

Il ne prend pas ce congé pour aller même à la Mecque en tant que musulman pour accomplir une Oumra ou petit pèlerinage et Dieu Seul connaît la récompense d'une telle adoration…Mais il prend son congé pour s'adonner à l'adoration pure et sincère de son Seigneur et cela malgré: la garantie du Paradis qui lui a été faite ; le pardon de ses péchés antérieurs et futurs ; le poste de Guide Suprême de la Oummah Islamique ; le rôle de Preneur des décisions et de juge qu'il assume chaque jour ; la relation et le contact permanents qu'il entretient avec Son Seigneur, la visite répétée de l'Ange Djibril chez lui…Malgré tout cela, ce Guide Suprême de la Oummah prend un congé annuel et spécial pour se retirer à la mosquée et s'adonner à la dévotion pure et sincère pour ainsi concrétiser et mettre en application la Parole de son Seigneur: "Je n'ai créé les djinns et les humains que pour qu'ils M'adorent". Sourate 51, verset 56. Où sont les musulmans aujourd'hui par rapport à ce Prophète? Où passent-ils leurs congés et que font-ils durant ces congés? Si le Prophète çallallahou alaihi wa sallam à qui Allah a pardonné tous ses péchés et qui a la garantie de la béatitude éternelle, prend un congé pour s'adonner à l'adoration; que dire de nous autres qui ignorons notre sort auprès de Dieu? Chers frères et sœurs en Islam, avons-nous pris le temps de réfléchir sur la gravité ou l'importance de cette dernière décade de Ramadan qui amène le Guide Suprême de la Oummah à prendre ce congé annuel et spécial? Avons-nous réfléchi sur la raison de cette retraite spirituelle du Guide Suprême de la Oummah Islamique alors que Dieu lui a pardonné tous ses péchés et alors que toutes les affaires de la Oummah dépendent de lui? Le Prophète çallallahou alaihi wa sallam faisait cette retraite pour nous donner l'exemple à suivre dans l'exaltation de cette dernière décade et surtout dans la recherche de la Nuit de la Destinée ou Laylatoul-Qadr qui constitue le secret fondamental et la cause principale de l'institution du jeûne de Ramadan. Durant cette dernière décade, le Prophète çallallahou alaihi wa sallam ne dormait pas la nuit, il excellait d'effort plus qu'il ne le faisait dans le reste du mois. Il serrait sa ceinture et réveillait sa famille pour que tous se mettent à prier, à invoquer, à lire le Saint Coran ou à faire le Zikr.

Louanges à Allah Seigneur de l'Univers, Il conforme qui Il veut à ce qu'Il veut! Prière et salut d'Allah sur notre Guide et Prophète Bien-aimé, Mouhammad, sur sa sainte famille et tous ses fidèles Compagnons, ce Prophète qui représente l'excellent modèle humain pour toute l'Humanité en général et pour les musulmans en particulier et plus précisément pour les leaders politiques, sociaux, religieux..! En ce début de la dernière décade de Ramadan, il me plaît de partager avec vous une petite réflexion sur le congé annuel et spécial d'un Président dont Dieu Seul connaît la place, l'importance et les différentes fonctions qu'il assume à la tête de son pays. Cependant malgré toutes ses occupations et préoccupations nationales et internationales, ce Président prend un congé annuel pour une affaire et une seule affaire qui l'occupe.

Il ne prend pas ce congé pour aller avec sa famille sur la plus belle île du monde et Dieu Seul sait que c'est une bonne affaire que de s'installer sur une île avec sa famille pour changer de l'air, raviver les forces et " oublier " un peu les problèmes routiniers de ce monde.

Il ne prend pas ce congé pour aller avec sa famille visiter des parents se trouvant au village ou ailleurs dans le monde et Dieu Seul sait le profit qu'il y a dans la visite aux parents surtout éloignés. Il ne prend pas ce congé pour aller faire un bilan de sa santé dans les hôpitaux les plus équipés et les plus chers du monde et Dieu Seul sait les avantages qu'il y a dans le fait de faire le bilan annuel de son organisme. Il ne prend pas ce congé pour aller faire un tour touristique dans les coins les plus merveilleux du monde et Dieu sait que c'est une chose recommandée. Il ne prend pas ce congé pour aller en excursion éducative avec ses enfants et Dieu Seul sait les bons fruits d'une telle sortie. Il ne prend pas ce congé pour aller se reposer dans une villa ou dans un hôtel loin ou tout près de son pays. Il ne prend pas ce congé pour suivre un régime alimentaire en vue de récupérer ses énergies, d'augmenter du poids ou pour mincir.

Il ne prend pas ce congé pour aller même à la Mecque en tant que musulman pour accomplir une Oumra ou petit pèlerinage et Dieu Seul connaît la récompense d'une telle adoration…Mais il prend son congé pour s'adonner à l'adoration pure et sincère de son Seigneur et cela malgré: la garantie du Paradis qui lui a été faite ; le pardon de ses péchés antérieurs et futurs ; le poste de Guide Suprême de la Oummah Islamique ; le rôle de Preneur des décisions et de juge qu'il assume chaque jour ; la relation et le contact permanents qu'il entretient avec Son Seigneur la visite répétée de l'Ange Djibril chez lui…Malgré tout cela, ce Guide Suprême de la Oummah prend un congé annuel et spécial pour se retirer à la mosquée et s'adonner à la dévotion pure et sincère pour ainsi concrétiser et mettre en application la Parole de son Seigneur: "Je n'ai créé les djinns et les humains que pour qu'ils M'adorent". Sourate 51, verset 56. Où sont les musulmans aujourd'hui par rapport à ce Prophète? Où passent-ils leurs congés et que font-ils durant ces congés? Si le Prophète çallallahou alaihi wa sallam à qui Allah a pardonné tous ses péchés et qui a la garantie de la béatitude éternelle, prend un congé pour s'adonner à l'adoration; que dire de nous autres qui ignorons notre sort auprès de Dieu? Chers frères et sœurs en Islam, avons-nous pris le temps de réfléchir sur la gravité ou l'importance de cette dernière décade de Ramadan qui amène le Guide Suprême de la Oummah à prendre ce congé annuel et spécial? Avons-nous réfléchi sur la raison de cette retraite spirituelle du Guide Suprême de la Oummah Islamique alors que Dieu lui a pardonné tous ses péchés et alors que toutes les affaires de la Oummah dépendent de lui? Le Prophète çallallahou alaihi wa sallam faisait cette retraite pour nous donner l'exemple à suivre dans l'exaltation de cette dernière décade et surtout dans la recherche de la Nuit de la Destinée ou Laylatoul-Qadr qui constitue le secret fondamental et la cause principale de l'institution du jeûne de Ramadan. Durant cette dernière décade, le Prophète çallallahou alaihi wa sallam ne dormait pas la nuit, il excellait d'effort plus qu'il ne le faisait dans le reste du mois. Il serrait sa ceinture et réveillait sa famille pour que tous se mettent à prier, à invoquer, à lire le Saint Coran ou à faire le Zikr.

Toute sa famille se trouve connectée simultanément à Dieu durant les nuits de cette dernière décade. Quel beau spectacle! Et quel bel exemple à suivre! Chers frères sœurs en Islam, pouvons-nous essayer d'imiter ce Prophète dans la vivification des nuits de la dernière décade de Ramadan? Pouvons-nous nous connecter ensemble avec nos familles (femmes, enfants et proches parents) à Dieu dans les dernières heures de chaque nuit de cette décade pour bénéficier des grâces spéciales que Dieu accorde à Ses serviteurs dévots? Pouvons-nous prier enfin avec nos femmes et nos enfants? Pouvons-nous enfin réciter le Saint Coran avec nos femmes et nos enfants? Pouvons-nous enfin invoquer Dieu ensemble avec nos femmes et nos enfants? Si nous ne pouvons rien faire de tout cela pendant ce mois de spiritualité et de foire islamique où les forces du mal sont enchaînées, quand pourrons-nous alors le faire? Chers frères et sœurs en Islam, Allah soubhanahou wa taala a dit: "Vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et évoque Allah fréquemment". Sourate 33, verset 21. Essayons donc d'imiter ce Messager dans sa pratique durant la dernière décade de Ramadan!Vivifions les nuits de cette dernière décade avec les nôtres à la maison ou à la mosquée avec les autres musulmans!

Multiplions les adorations et les actions de bienfaisance et de charité envers les autres! Méditez bien ce Congé Présidentiel Spécial pour en dégager vos propres leçons et conclusions! Qu'Allah nous conforme tous à cela et qu'Il nous accorde tous les privilèges, les grâces, les bénédictions, les miséricordes et le pardon de cette dernière décade! Qu'Il nous conforme à vivifier la Nuit de la Destinée par des actes légiférés qui Lui plaisent et qui nous procurent Sa récompense et Son agrément ici-bas et dans l'au-delà!

Cheikh Boureima Abdou Daouda

Faire-Part

Mr MOUSSA DJIBO, ONEP Niamey et **Madame** née **KADI AMADOU** ont la joie de vous faire part de la naissance d'un garçon dans leur foyer le **Vendredi 26 Juin 2015.** La maman et le bébé se portent bien. Le baptême auquel vous êtes cordialement invités aura lieu INCHA ALLAH le **Samedi 4 Juillet 2015** à partir de **08H00** à leur domicile sis au quartier Lazaret à 200 m de l'Ecole Primaire Nord Faisceau.

Marchés Publics

République du Niger
Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions
BP : 368 NIAMEY (Niger) ;
Tél. : (00227) 20 72 28 74 ; 20 72 28 21 ; 20 72 21 40
-Télécopie. : (00227) 20 72 56 68

Avis d'Appel d'Offres National
N°001/2015/MC/RI/DMP/DSP

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publiés dans le Journal Le Sahel N° 8871 du 04/02/ 2015.

Le Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions lance un Appel d'Offres Ouvert pour des travaux de **réhabilitation et d'extension des locaux de l'Office National d'Edition et de Presse (ONEP)** à Niamey, sous financement du budget national.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres au Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions, Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, tous les jours ouvrables entre 9 heures et 13 heures. Le délai d'exécution est tel que spécifié aux DPAO.

4. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (tel que spécifié aux DPAO) moyennant paiement d'un montant non remboursable de **trois cent mille (300 000) francs Cfa.**
5. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

6. Les *offres présentées en* ***un original et cinq (5)*** **copies**, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **2%** (spécifié aux DPAO) devront parvenir ou être remises à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, tel : 20 73 35 09 ou 96 46 73 39, **au plus tard le jeudi 16 juillet 2015 à 9h00.**

L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à partir de 10h** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, dans la salle 309 du Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions.

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un **délai de (tel que spécifié aux DPAO) 120 jours**, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

YAHOUZA SADISSOU

unissons-nous pour les enfants

AVIS DE RECRUTEMENT

unicef

La Représentation de l'UNICEF à Niamey, République du Niger lance un avis de recrutement pour un contrat à durée déterminée de **deux (2) Assistant(es) aux Programmes dont un (1) pour le Programme Communication pour le Développement et un (1) pour les Opérations Vision/Hub tous 2 basés à Niamey**. Le/la candidat(e) recruté(e) aura pour responsabilité et tâches :

Responsabilité :
Sous la supervision directe du Chef de la Section Programme Communication pour le Développement ou du Coordonnateur Vision, l'Assistant(e) au Programme aura pour principale responsabilité d'appuyer dans la collecte des informations, l'exécution et le suivi des activités techniques et administratives du Programme.

Tâches :
- Collecter les données et informations sur le déroulement des activités
- Traiter et vérifier les informations et données conformément aux instructions reçues
- Tenir les données et le plan de suivi de l'état d'avancement du projet : des étapes de la formulation, à la mise en œuvre à l'opérationnalisation.
- Analyser les informations et ressortir les implications budgétaires.
- Tenir, enregistrer, classer et mettre à jour les dossiers selon le système de classement en place
- Préparer les documents de travail et les tableaux pour les sessions de briefing et de revue.
- Effectuer d'autres tâches opérationnelles spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre du programme/projet
- Effectuer toute autre tâche à la demande du superviseur.

Qualifications et expériences requises
- Avoir un diplôme de Bachelier (Bac) Technique (comptabilité, gestion);
- Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de la Gestion, Administration, comptabilité ou équivalent, dont au moins une année étroitement liée à la gestion administrative et comptable au sein d'un projet/ programme;
- Avoir une bonne capacité d'organisation de travail et d'analyse des données;
- Avoir une bonne capacité de travail en équipe et de relations interpersonnelles;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et une parfaite maîtrise du Français et de bonnes connaissances en Anglais;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique : logiciels bureautiques (Word, Excel, PowerPoint…) y compris l'Internet;
- Une expérience de travail dans une organisation internationale et/ou au sein d'une agence du Système des Nations Unies serait un atout.

Localisation et Durée du contrat :
Le contrat est d'une durée déterminée d'un (1) an renouvelable.
Le/la candidat(e) recruté (e) sera basé(e) à UNICEF **Niamey**.

Rémunération :
Le poste est classé dans la catégorie des Agents des Services Généraux (**GS**) au grade GS5 de la grille de rémunération du Système des Nations Unies.

Date et Dépôt de candidature
Le dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, un **CV** et un **P11 obligatoire** à jour (Notice Personnelle disponible sur le web site http://www.unicef.org/about/employ/index_apply.html), des copies certifiées des diplômes et attestation de travail doit être adressé au nom de la Responsable des Ressources Humaines à UNICEF, BP 12 481 Niamey - Niger, avec la mention **«Poste d'Assistant(e) au Programme Communication pour le Développement et/ou Poste d'Assistant au Programme Vision/Hub, Confidentiel »** – Niamey **au plus tard le 17 juillet 2015** au bureau de l'UNICEF, 2 rue des oasis, BP 12481 Niamey.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

L'UNICEF est un environnement non-fumeur. Seules les candidatures sélectionnées seront contactées. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Tout dossier transmis ne peut être retiré.

BUILDING BUSINESS
www.building.business.net

PROGRAMME DE FORMATION

JUILLET 2015

	THEMES	DATES ET LIEUX
1	Suivi-évaluation axé sur les Résultats des projets et programmes	13 au 24 juillet à Casablanca 2015.
2	Secrétariat, coaching et suivi des documents et engagements de la hiérarchie	13 au 25 juillet à Casablanca (Maroc) et du 20 au 31 juillet à Tunis (Tunisie)
3	Mise en place de système informatisé de suivi-évaluation de projets et programmes	13 au 31 juillet à Casablanca (Maroc)
4	Gestion des conflits et négociation sociale	Du 20 au 31 juillet 2015 à Tunis (Tunisie).
5	Approfondir les méthodes et outils du contrôle de gestion	Du 20 au 31 juillet 2015 à Tunis (Tunisie).
6	Planification, budgétisation, exécution et contrôle des projets et programmes	13 au 25 juillet à Casablanca (Maroc)
7	Ingénierie de la formation	13 au 25 juillet à Casablanca (Maroc)
8	Méthodes de perfectionnement comptable et financier	13 au 25 juillet à Casablanca (Maroc)
9	Les outils de la démarche qualité : Pour l'instauration d'un Système de Management de la Qualité	13 au 25 juillet à Casablanca (Maroc)
10	Gestion Axée sur les Résultats et indicateurs de performance	20 au 31 juillet à Tunis (Tunisie).

SPECIAL VACANCES 2015

	THEMES	DATES ET LIEUX
A01	La dynamique de la maîtrise des écrits professionnels	Du 04 au 15 août 2015 à Abidjan
A02	Gestion Axée sur les Résultats et indicateurs de performance	Du 04 au 15 août 2015 à Abidjan
C01	Secrétariat, coaching et suivi des documents et engagements de la hiérarchie	Du 10 au 22 août à Casablanca
C02	Concevoir et piloter son plan de communication	Du 10 au 22 août à Casablanca
C03	Devenir manager coach	10 au 22 août à Casablanca
C04	Passation et exécution de marchés, procédure des bailleurs : Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement et Banque Islamique de Développement	Du 10 au 29 août à Casablanca
C05	La maîtrise du Partenariat Public-Privé	Du 10 au 29 août à Casablanca
C06	Gestion informatisée du courrier et archivage électronique	Du 10 au 22 août à Casablanca
C07	Procédures et techniques de contrôle, d'audit et d'inspection de services publics	Du 10 au 22 août à Casablanca
C08	La maîtrise des règles du protocole diplomatique	10 au 22 août à Casablanca
C09	Développer son leadership et accroître les performances de son organisation	Du 10 au 22 août à Casablanca
C10	Gestion administrative et financière des projets et programmes	Du 10 au 22 août à Casablanca
P01	Communication managériale (Niveau I)	Du 29 juillet au 14 août à Paris
P02	Communication managériale (Niveau II)	Du 29 juillet au 14 août à Paris
P03	Pratique de coaching et de Team Building pour une organisation performante	Du 24 août au 04 septembre à Paris
IS01	Développer son leadership et accroître les performances de son organisation	Du 16 au 26 septembre
IS02	Le manager Coach	Du 16 au 26 septembre

Pour les inscriptions et renseignements complémentaires, contactez-nous au Tel : +226 25 47 19 91 / +226 70 20 22 88 au Burkina Faso ou au +212 6 10 69 68 85 au Maroc ;
E-mail : building.business@yahoo.fr. Site web : www.building-business.net

Formations, Etudes, Assistance gestion, Gestion de projets et programmes
Casablanca, Bd Med5, Angle Rue Pierre Parent et Med Smiha, Immeuble Espace Paquet, 2ème étage, Bureau 223,

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
SOCIETE DE PATRIMOINE DES EAUX DU NIGER

Avis d'Appel d'Offres National n°008

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan prévisionnel révisé de passation de marchés 2015 de la SPEN publié dans le journal le Sahel du 28 avril 2015.

2. Dans le cadre de l'exécution des travaux de clôture de l'exhaure de la 3ème Usine de Niamey à Karey Gorou, sous financement de la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), le Maître d'ouvrage (SPEN) lance un Appel d'offres pour la réalisation desdits travaux.

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres auprès de la **Direction de la planification et des investissements (DPI) de la SPEN du Lundi au Jeudi entre 9 heures et 17 heures**.

Le délai d'exécution des travaux est de **Quatre (04) mois**.

5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du dossier d'Appel d'offres, auprès de **la Direction Comptable et Financière(DCF) de la SPEN moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA.**

6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le Maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier du candidat.

7. Les offres présentées en **un original et quatre (4) copies**, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **un million (1 000 000) francs CFA** devront parvenir ou être remises au plus tard le **29/07/ 2015 à 9 h 30 mn** à l'adresse suivante :

SOCIETE DE PATRIMOINE DES EAUX DU NIGER
BP : 10 738 Niamey (Koira Kano, Boulevard des SY et MAMAR)
Tel : 20 73 43 40 / 20 73 53 20/ Fax : 20 73 46 40
Email : dg-spen@intnet.ne

L'ouverture des plis sera faite le **29/07/2015 à 10 H 00 mn** dans **la salle de réunion de la SPEN** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **90 jours**, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, la SPEN se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Général
SADOU SEYDOU

SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE
NIGELEC
SOCIETE ANONYME DE DROIT NIGERIEN AU Capital : 3 356 500 000 francs CFA
Siège Social : Niamey
N° RCCM -NI-NIM-2003-B-662
NIF 1205

201, Avenue du Général de Gaulle (PL30)
BOITE POSTALE : 11202 NIAMEY Niger
Tél : (227) 20 72 32 55 / 20 72 76 98
FAX : (227) 20 72 32 55
E-mail : nigelec@intnet.ne

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°003/2015/NIGELEC

GROUPES ET MATERIEL DE RESEAUX DE DISTRIBUTION MT/BT

L'État du Niger a sollicité et obtenu auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), un emprunt pour le financement partiel du programme d'urgence d'électrification rurale 2015-2016 dont l'exécution a été confiée à la Société Nigérienne d'Électricité (NIGELEC).
Cet emprunt est destiné notamment à l'acquisition du matériel électrique à travers un **Appel d'Offres International Ouvert.**

Le matériel objet du présent Appel d'Offres est reparti en onze (11) lots :
•Lot 1 : Armement et accessoires ;
•Lot 2 : Câble Almélec 34.4 et 54.6 mm² ;
•Lot 3 : Câble Almélec 75.5 et 117 mm² ;
•Lot 4 : Câble BT préassemblé 2x16 mm² et 4x16 mm² ;
•Lot 5 : câble BT préassemblé 35 à 70 mm² +neutre et câblette terre ;
•Lot 6 : Isolateurs, IACM, et Parafoudres ;
•Lot 7 : Accessoires de réseaux & branchement ;
•Lot 8 : Transformateurs H 61 20 kV/B2 ;
•Lot 9 : Transformateurs H61 33 kV/B2 ;
•Lot 10 : Poteaux bois ;
•Lot 11 : Groupes électrogènes.

Les soumissionnaires intéressés par le présent Appel d'Offres peuvent retirer le dossier au Service Approvisionnement, Commandes et Marché (SACM) sis en Zone Industrielle contre le paiement d'un montant non remboursable de **deux cent cinquante mille (250 000) FCFA.**

Les offres seront présentées en **un original et trois (03) copies**, conformément aux instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission par lot.

Les soumissionnaires sont invités à déposer leurs offres **au plus tard le 14 juillet 2015 à 10 heures** au siège de la NIGELEC à l'adresse suivante:

NIGELEC Division Courrier
201, avenue du Général de GAULLE PL 30 PLATEAU
BP 11202 NIAMEY/NIGER

L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 11 heures** dans la salle de réunion du siège de la NIGELEC en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister..

Par décision motivée , la NIGELEC se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet Appel d'Offres.

Décentralisation et développement local au Niger : des avancées significatives

Par ISSOUFOU MAAZOU, SGLD/PAC3

Schéma global de décentralisation présenté par le gouvernement en 1998 semblait donner la priorité aux questions de redécoupage administratif de la République du Niger et privilégiait donc la résolution des problèmes d'administration du territoire. Depuis cette période et progressivement, le législateur Nigérien a orienté la politique nationale de la décentralisation vers la mise en place d'une administration de proximité qui se chargera prioritairement des affaires locales dont notamment les questions de développement local.

La présente note se propose de présenter les avancées en matière de décentralisation et d'organisation du développement local au double plan juridique et opérationnel avant de s'appesantir sur les perspectives qu'induisent la nécessaire évolution du processus pour répondre aux objectifs de démocratisation de la société Nigérienne.

I. LES ASPECTS JURIDIQUES DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Le corpus juridique de la décentralisation et du développement local s'est, au cours des années 90 et 2000, largement enrichi avec une multitude de textes qui, souvent, se répètent engendrant des difficultés quant à leur exploitation. C'est pour cette raison et pour prendre en charge de nouveaux enjeux liés à une meilleure définition et à la gestion rationnelle des affaires locales ainsi qu'à la promotion du développement local qu'un Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger a été élaboré et adopté par Ordonnance N° 2010-54 du 17 septembre 2010.

1.1. Le cadre juridique et institutionnel de la décentralisation au Niger

Au plan juridique, on peut citer comme fondement de la décentralisation les outils suivants :

- La Constitution de la République du Niger qui affirme en ses articles 164, 165, 166 et 167 les principes de décentralisation et de déconcentration. Ainsi, la Constitution affirme en ces articles les principes de la co-administration du territoire, de la libre administration des collectivités territoriales, celui de la responsabilité des Collectivités dans l'organisation du développement et de la solidarité :

-La loi N°2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger : ce texte dispose que «le territoire de la République du Niger est organisé en circonscriptions administratives et en collectivités territoriales ». L'article 2 de cette loi dispose que « cette organisation s'effectue dans le respect du principe de la libre administration des collectivités territoriales et de la spécificité des communautés coutumières, de manière à mettre en œuvre l'aménagement du territoire et les politiques de développement, à garantir la démocratie locale et à favoriser la généralisation et la modernisation du service public » ;

- Le Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger (CGCT) porté par l'Ordonnance N°2010-54 du 17 septembre 2010 a rassemblé l'essentiel des questions relatives à la décentralisation en neuf (IX) livres qui traitent des aspects suivants :

1. les dispositions générales ;
2. les collectivités territoriales et leurs organes ;
3. la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
4. le fonctionnement des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales ;
5. le régime financier des collectivités territoriales ;
6. le régime foncier et domanial des collectivités territoriales ;
7. les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
8. les relations entre les collectivités territoriales;
9. les dispositions diverses et finales notamment l'abrogation de certains textes antérieurs régissant le domaine.

On peut noter également dans cette liste des textes régissant les collectivités territoriales au Niger, les lois, ordonnances et décrets qui créent les régions et communes, entités décentralisées, les villes, les textes qui fixent le nombre de sièges par conseil (régional, communal), etc.

C'est dire qu'avec l'application de ces textes et l'organisation des élections municipales de première génération en juillet 2004 et de celles de janvier 2011 relatives aux scrutins municipal et régional, la réforme décentralisatrice est une réalité tangible au Niger.

1.2. Le cadre juridique et institutionnel du développement local au Niger

Comme nous le disions en introduction, un des objectifs majeurs de la réforme décentralisatrice au Niger est le développement local. En effet, la décentralisation associe directement les communautés de base à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et projets de développement et constitue de ce fait le levier indispensable à la concertation en vue de la conception d'un développement voulu et conduit par les communes et communautés qui les composent. C'est pourquoi les textes de base adoptés au Niger dans le domaine de la décentralisation traitent largement des questions relatives au développement local.

Le socle juridique sur lequel reposent les capacités des entités décentralisées à faire du développement local est notamment constitué des textes suivants :

- La Constitution de la République du Niger qui dispose en son article 165 que « l'Etat veille au développement harmonieux de toutes les collectivités sur la base de la solidarité nationale, de la justice sociale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional ». C'est dire que la Constitution reconnaît l'existence d'entités territoriales autres que l'Etat chargées de faire du développement en complément aux efforts de l'Etat ;

- Cette idée a été reprise par la loi N°2008-42 précitée qui réaffirme en son article 5, alinéa 3 que « elles (les collectivités territoriales) concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie » ;

- Quant au CGCT, il dispose en ses articles 29 et 104 que le conseil municipal ou régional règle par ses délibérations les affaires de la commune ou de la région. A cet effet, il décide des mesures à prendre pour assurer le développement économique, social et culturel de la commune ou de la région. C'est la clause de compétence générale qui permet à ces entités décentralisées de se saisir des affaires et de les régler (dont les affaires de développement) tant que celles-ci relèvent de la commune ou de la région.

- En outre, l'article 163 du même CGCT définit les 19 domaines dans lesquels les collectivités territoriales peuvent bénéficier de l'État un transfert de compétences, dont les domaines de la planification et du développement économique, social et culturel.

En conclusion, la commune ou la région assure la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions menées sur son territoire et ayant un caractère d'affaire locale/régionale ou répondant au critère de compétence spécifique transférée.

C'est donc en vertu de ces dispositions que les deux cent cinquante-cinq (255) communes du Niger dont les 125 communes de la zone d'intervention du Programme d'Actions Communautaires et les sept (7) conseils régionaux élaborent leurs outils de planification du développement et conduisent chacune sa dynamique de développement en harmonie avec les dispositions légales et réglementaires et avec les documents de politiques et stratégies nationales en la matière (PDES 2012-2015, i3N et..).

II. Le rôle des communes dans la conception et la mise en œuvre du développement local

Comme indiqué précédemment, la commune, conformément aux textes en vigueur se charge de concevoir et d'organiser le développement local.

Selon de nombreuses sources, le développement local, appelé aussi développement à la base, est un processus utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique. Il est prôné dans les pays en développement en complément des mesures macroéconomiques et des grands projets.

Le développement local repose donc sur des actions mobilisant les initiatives locales avec l'apport des habitants eux-mêmes, éventuellement avec une aide technique ou financière extérieure à la communauté.

Le Document-cadre de politique nationale de la décentralisation constate à juste titre que le modèle de décentralisation voulu par le Niger est la conséquence des dynamiques communautaires, notamment l'expérience des pré- communes qui, dans une certaine mesure, a inspiré la communalisation intégrale dans la conception du schéma de décentralisation retenu par les pouvoirs publics. En effet, le retrait progressif de l'Etat Providence ne replace-t-il pas les collectivités territoriales et donc la décentralisation au centre des stratégies de développement ?

C'est pourquoi, capitalisant les expériences des pré-communes et des communautés à la base, les nouvelles communes ont, dès 2004, ressenti le besoin d'élaborer un Plan de Développement Communal (PDC), à l'instar du Plan de Développement Local (PDL) utilisé par les communautés et autres grappes de villages.

C'est ainsi qu'à l'échéance de la fin de la première mandature des premiers conseils municipaux en 2008, la plupart des communes avaient leur PDC, même si ce sont surtout les communes appuyées par les projets et programmes d'appui à la décentralisation et au développement local qui en étaient les plus privilégiés. Le coût de l'élaboration de cet outil était en effet, au-delà des possibilités financières de certaines communes qui devaient en outre faire face aux charges engendrées par la gestion administrative de la collectivité sans oublier les dépenses liées aux investissements à réaliser dans les domaines où le transfert de compétences (pratique mais non encore juridique) est effectif (construction de classes, de maisons de jeunes…).

Mais pendant longtemps, l'élaboration des PDC était une initiative de la commune, appuyée en cela par ses partenaires au développement qui ont largement suscité l'engouement autour de cet outil. Ce sont en effet, les projets et programmes de développement comme le PAC, le PADL, le LUCOP, le PAMED etc. qui ont accompagné la plupart des communes dans la réalisation de leur PDC. Ce sont en outre ces partenaires qui ont accompagné le Gouvernement (à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire-MATDC) à élaborer le premier Guide National d'Elaboration d'un PDC.

Aucun texte n'obligeait la commune à procéder à élaboration d'un PDC. Mais la dynamique de planification instituée au niveau des communes à travers l'élaboration des PDC constituant un important acquis à capitaliser, le CGCT a prévu cette option en chargeant le Conseil municipal de la compétence de délibérer sur le PDC (article 30) et le Maire de celle d'élaborer et de mettre en œuvre ce document (article 79).

III. Enjeux et perspectives de la mise en œuvre du PACII

L'enjeu majeur dans notre pays en cette moitié de la décennie 2010-2020 est la satisfaction des besoins vitaux des populations rurales et urbaines dans le domaine de la sécurité, de l'alimentation et de la santé et des besoins fondamentaux d'éducation, d'habitat etc.…, objectifs qui ont été inscrits dans les OMD et rappelés dans le Plan de Développement Economique et Social et la Stratégie de l'i3N ''les Nigériens Nourrissent les Nigériens''. C'est pourquoi, le grand cheval de bataille restera pour un temps encore, la lutte contre la pauvreté rurale à travers notamment les activités génératrices de revenu dans le domaine de la production (restauration des terres, irrigation, embouche).

L'autre enjeu notable est la poursuite de l'appui à la décentralisation. En effet, malgré les espoirs qu'elle porte en elle, la décentralisation n'est jamais définitivement acquise. Pour contrer les risques possibles de recentralisation de certaines compétences ou tout simplement de repli identitaire, les communes doivent faire preuve de dynamisme et convaincre les uns et les autres de leur utilité et de leur viabilité. De ce fait, l'appui de l'Etat par non seulement la création et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) mais aussi le transfert effectif des compétences et des ressources aux entités décentralisées sont des questions qui doivent retenir l'attention des décideurs.

L'enjeu de la déconcentration et du rôle de l'Etat en est également un. Pour réussir, la décentralisation a besoin d'un Etat fort, ce qui ne veut pas dire autoritaire, mais un Etat de droit présent et efficace sur l'ensemble du territoire national. Cet Etat doit tout d'abord être en mesure d'assumer, à travers ses représentants aux niveaux central et territorial, les missions qui sont les siennes, telles que définies par la Constitution.

C'est pourquoi, l'appui des projets et programmes sera toujours essentiel pour amener les administrations de l'Etat à produire les règles, les normes, guides et études nécessaires, et à mener les missions d'appui et de conseil indispensables à un bon encadrement des collectivités territoriales.

BIBLIOGRAPHIE DE REFERENCE

1. Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)- Recueil de textes sur la décentralisation- Edition de la Direction Générale de la Décentralisation et de la Déconcentration du MI/S/D/AR-2013 ;
2. Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation adopté par Décret N°2012-104/PRN/MI/SP/D/AR du 30 mars 2012 ;
3. Plan de Développement Economique et Social- 2012-2015- Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire.

Faire-part de naissance

M. Djibrilla NAMALKA, Chef service des Sports ORTN/Attaché de Presse MEPT et **Mme née Lucie GEORGES** ont la joie de vous faire part de la naissance d'un garçon dans leur foyer le Dimanche 28 juin 2015. La maman et le bébé se portent bien. Le Baptême auquel vous êtes cordialement invités aura lieu Incha-Allah le **Dimanche 05 juillet 2015 à 8 heures 00** à leur domicile sis au quartier Yantala en face du Camping touristique.

Contact : 96 57 44 64 /90 6419 46

COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GENERALE DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DE LA PROTECTION CIVILE ECHO
Bureau du Niger - Niamey/ Administration

OFFRE D'EMPLOI

La Direction générale de l'Aide humanitaire et de la Protection civile (DG ECHO) de la Commission européenne finance des actions humanitaires pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles, et de conflits en dehors de l'Union européenne. DG ECHO agit au travers de plus de 200 partenaires opérationnels comprenant des agences spécialisées des Nations unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales (ONG).

Le Bureau de Niamey cherche un (e) **Assistant(e) de programme sous contrat local (contrat de 12 mois, renouvelable)**

Le poste est accessible aux ressortissants nigériens ainsi que tout résident porteur d'un permis de travail valide.

Travaillant au sein du bureau de Niamey, l'Assistant(e) programme (Groupe II) effectuera sous la supervision du Chef de bureau, des activités autonomes telles que:

-Appréciation et analyse qualitative des propositions et rapports reçus, y compris sur leur composante financière ;

-Analyse, suivi et évaluation des projets mise en œuvre par les partenaires ;

-Support aux Assistants Techniques à travers la rédaction des fiches opérationnelles et des rapports et informations sur la situation humanitaire, ainsi qu'en assistant à différentes réunions selon les besoins et en rapportant le compte rendu ;

-Effectue des visites terrain, interprète en cas de besoin, rédige des rapports de visite ;

-Collabore avec les partenaires d'ECHO et maintient les bases de données des contrats et financements ;

-Maintient un lien avec l'administration, notamment pour l'organisation et préparation des visites terrain ainsi que des réunions avec les partenaires.

Le ou la candidat(e) doit répondre aux critères suivants:

Compétences professionnelles :

-Diplôme universitaire (minimum licence) en science politique, droit, sciences sociales, santé, agro-alimentaire ou économiques, ou une expérience professionnelle jugée équivalente à 5 ans.

-Un minimum de 5 ans d'expérience significative au niveau national ou international dans des programmes de soutien/projet opérationnel, y compris au moins deux ans d'expérience avec une ONG, donateur ou organisation nationale/internationale.

-Bonne connaissance du système de l'aide humanitaire, une connaissance de l'Union européenne est un plus.

-Très bonne maitrise des outils informatiques et des logiciels bureautiques (MS Word, Excel, Outlook, etc.).

-Maitrise parfaite du Français, bon niveau en Anglais avec maîtrise du Haoussa ou du Djerma.

Compétences personnels :

-Rigueur et assiduité dans le travail ;

-Dynamisme et entreprenant ;

-Bon sens de l'organisation ;

-Capacité à travailler sous pression et à respecter des échéances serrées ;

-Flexibilité pour entreprendre des missions sur le terrain dans des zones difficiles.

Les candidatures doivent contenir une lettre de motivation, un CV détaillé avec les noms de trois références professionnelles (fonction, adresse e-mail et contact téléphonique), les copies certifiées conformes aux diplômes et certificats de travail des candidat(e)s intéressé(e)s.

Seuls les CV téléchargés à partir du site : **http://eeas.europa.eu/delegations/niger/about_us/vacancies/vacancies_project/job_echo_fr.htm** seront acceptés.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés par courrier électronique uniquement à l'adresse ECHO-Administration.Niamey@echofield.eu, avant minuit le 15 juillet 2015.

La référence de l'offre d'emploi doit être clairement indiquée dans l'objet du message
(Réf. Assistant(e) de programme ECHO - Niamey).
Seules les candidatures retenues seront contactées.

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DU NIGER INRAN
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSC/T)

Avis d'Appel d'Offres National

N°0003/ INRAN / 2015
RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES NEUFS.

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation de marchés publié dans les journaux : **le Bimensuel de l'ARMP n° 224 du 31 janvier 2015.**
2. L'INRAN invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la fourniture en :

* Lot unique de : **de Matériels informatiques neufs**.

- **Référence de publication** : DAOON N° 0003/2015/INRAN
- **PROCÉDURE** : APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
- **Financement** : Budget 2015/INRAN/Trésor national,
- **Rubrique** : 4548131900000011163120

3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour peu qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire. Les candidats doivent soumissionner pour le lot unique et indivisible.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres, à partir du **30 juin 2015**, auprès de la Direction des Ressources Financières (DRF) de l'INRAN sis corniche Yantala de **09 heures à 16 heures**.
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, à partir du **30 juin 2015**, auprès de la Direction des Ressources Financières (DRF) de l'INRAN et **moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) francs FCFA**.
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
7. Les offres présentées en **un (1) original et quatre (4) copies**, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de deux pour cent (2%) du montant de l'offre en francs CFA (tel que spécifié aux DPAO), devront parvenir ou être remises à l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (**INRAN**), siège social sis Corniche Yantala, BP : 429 Niamey, Tél : 20 72 53 89, au plus tard **le 06 août 2015 à 10 heures 00 minutes** (spécifiées aux DPAO).
8. L'ouverture des plis aura lieu le même jour, **le 06 août 2015 à 10 heures 00 minutes** (précisées aux DPAO) en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de **cent vingt (120) jours** "Tel que spécifié aux DPAO", à compter de la date de remise des offres.
Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le Directeur Général de l'INRAN
Dr. Aboubacar ICHAOU

Procès verbal de la séance plénière d'Evaluation et de Proposition d'Attribution du Marché Objet de l'Appel d'Offres Ouvert National n° 0001/2015/INRAN Relatif à la Fourniture de Quatre (04) véhicules Diesel neufs 4x4 Tout Terrain Tropicalisés de Type Pickup double cabine

L'an deux mil quinze, le lundi 22 juin à 10 heures 30 mn, s'est réunie dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'INRAN, la commission ad' hoc d'ouverture des plis et d'évaluation des Offres de l'Appel d'Offres National n°0001/2015/INRAN relatif à la fourniture à l'INRAN de **quatre (04) véhicules diesel neufs 4x4 tout terrain tropicalisés de type pickup double cabine**, à l'effet de procéder à l'examen des points suivants :
-Examen du rapport d'analyse des offres ;
-Proposition d'attribution du marché.
Etaient présents :

A- Membres de la commission ad' hoc :
1. Addo Azahidou Représentant le responsable du marché, Président ;
2. Mourima Issoufou Responsable des approvisionnements, secrétaire ;
3. Ibrahim Samey Représentant du comité d'établissement, membre ;
4. Assoumane Mahamadou Représentant du Ministère de l'Agriculture, membre ;
5. Me Mohamed Ali Diallo Huissier de justice, membre ;

B- Membres du comité d'experts indépendants :
1. Moussa Soumaila, Chef Atelier INRAN ;
2. Ousmane Salha, Chef de Garage DGPV ;
3. Hassane Seyni, Chef de service des marchés INRAN.

Après les salutations d'usage, le Président a donné la parole au comité d'experts indépendants pour présenter les résultats de leurs travaux.
Celui-ci a rappelé la méthodologie de travail qui a consisté à évaluer les offres en deux étapes à savoir :

1. la conformité des offres aux critères administratifs d'éligibilité définis dans le DAO :
A l'issu de cette étape, l'offre de la NIGERIENNE de l'AUTOMOBILE est déclarée recevable et donc retenue pour l'évaluation.
L'offre de la SACI SARL a été jugée irrecevable pour la non fourniture de l'attestation prouvant sa capacité financière, de la caution bancaire (garantie d'offre). Les copies de l'attestation de régularité fiscale (ARF) et du certificat de la CNSS et de l'Inspection du travail fournies ne sont pas légalisées et ne sont pas conformes à l'objet du marché.
L'offre des ETS MAMAN NAGARI COMMERCE GENERAL a été jugée irrecevable pour non fourniture de l'attestation prouvant sa capacité financière, de la caution bancaire (garantie d'offre), du certificat de la CNSS et de l'Inspection du travail, de l'attestation de régularité fiscale (ARF) et de l'autorisation du fabricant.
2. l'examen et la comparaison des critères techniques et des offres financières :
A l'issu de cette étape, le comité des experts a attribué la note de 92,5/100 à l'offre de la NIGERIENNE de l'AUTOMOBILE.
Le président de la commission ad' hoc a remercié les experts pour la qualité du travail. La parole a été ensuite donnée aux membres de la commission ad' hoc pour leurs appréciations du travail, ayant abouti à l'adoption du rapport d'analyse du comité des experts. Au vu des résultats des travaux des experts et conformément aux dispositions du DAO, la commission ad' hoc propose comme attributaire provisoire la NIGERIENNE DE L'AUTOMOBILE pour un montant de **98.000.000 FCFA TTC.**
Le marché a pour objet la fourniture de quatre (04) véhicules diesel neufs 4x4 tout terrain tropicalisés de type pickup double cabine. Le prix retenu est de **98.000.000 FCFA TTC** pour un délai de livraison de cinq (05) jours ouvrables à partir de la signature et de l'approbation du marché.
L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance.

ONT SIGNE

Mr Addo Azahidou — Mr Mourima Issoufou — Mr Assoumane Mahamadou

Ibrahim Samey — Me Mohamed Ali Diallo

VIVA, LA COPA AMERICA

CANAL+ AFRIQUE S.A.S. AU CAPITAL DE 4 000 000 € - 438 860 163 R.C.S. NANTERRE

15 000 FCFA* *LE DECODEUR*

94 24 11 11
(COÛT D'UN APPEL LOCAL)

CANALPLUS-AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS **CANAL+**

*Tarif en vigueur au 24/03/2015 pour tout nouvel abonnement à l'une des formules suivantes : EVASION ou TOUT CANAL, lié à l'achat d'un décodeur numérique CANAL+. Décodeur à 25 000 FCFA pour les autres formules. La parabole est offerte. Hors frais d'installation et accessoires. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

Marchés Publics

Office de Radiodiffusion Télévision du Niger
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Créé par Loi 67-11 du 11 février 1967
528, rue des Ecoles BP. 309 Niamey - Niger Tél. : (227) 20 72 31 63
Fax (227) 20 72 27 49- Email : ortn@ortn.ne

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National

N°01/ 2015/ORTN/DG/SG/DCF/SMP

relatif à l'acquisition de quatre (4) véhicules Pick up double cabines 4X4 Diesel et de deux (2) véhicules berline à essence en un seul lot.

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'avis général de passation des marchés publiés dans le Sahel quotidien numéro 8902 du mardi 31 mars 2015.
2.L'Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (ORTN) invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté **pour l'acquisition de quatre (4) véhicules Pick up double cabines 4X4 Diesel et de deux (2) véhicules berline à essence en un seul lot faisant l'objet du marché. Ces six (6) Véhicules doivent être neufs.**
3. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans les données particulières de l'Appel d'Offres) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres auprès du Service des Marchés Publics de l'ORTN, tous les jours ouvrables de dix heures à treize heures.
5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès du Service des Marchés Publics de l'ORTN et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cent cinquante mille (150.000) francs CFA.**
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
7. Les offres présentées en **un original et six (6) copies**, conformément aux Instructions données aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission fixée à **2% du montant de l'offre en TTC** devront parvenir ou être remises au Service des Marchés Publics de l'ORTN **au plus tard le 6 août 2015 à neuf (9) heures précises.**
8. L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à dix (10) heures** dans la salle de réunion de l'ORTN (maison de la télévision) en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.
9. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours, à compter de la date de remise des offres.
Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout pu partie du présent Appel d'Offres.

LOÏC CRESPIN

Marchés Publics

République du Niger
Région de Dosso/Gouvernorat Dosso

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°01/2015/GDO/DRH/A

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres est lancé sous l'autorité du Gouverneur de la Région de Dosso dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PNAEPA). Il a pour objet l'achèvement des travaux de réalisation d'une mini-AEP multi villages thermique autour du village centre Komdilli Darey, Commune Rurale de Sokorbé, département de Loga, région de Dosso sur financement du Budget National.
Les travaux sont constitués d'**un (1) seul lot**.
2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis-à-vis de l'Administration (voir détails dans les instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres à la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Dosso **Tél. (227) 20 650** 111 à compter du **03 juillet 2015 à 08 heures.**
4. Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **cinq (05) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.
5. Tout candidat, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres, auprès de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Dosso **Tél. (227) 20 650 111**, moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cent mille (100.000) francs CFA.**
6. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
7. Les offres présentées en **un (1) original** et **quatre (4) copies**, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **2% du montant de la soumission**, devront parvenir ou être remises à la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Dosso au plus tard **le mardi 04 août 2015 à 9 heures**.
L'ouverture des plis sera faite **le même jour mardi 04 août 2015 à 10 heures locales** dans les locaux de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Dosso en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.
Les offres reçues après le début de l'ouverture des enveloppes seront rejetées.
8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai d'une période de120 jours, à compter de la date de remise des offres. Par décision motivée, l'administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

Le Gouverneur de la Région de Dosso
Elh. ABDOULAYE ISSA

SNV — **Organisation Néerlandaise de Développement au Niger**

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SEMENCES AMÉLIORÉES

Contexte et justification :
La SNV Niger, met en œuvre un projet pilote dans les filières mil et sorgho dans les régions de Maradi, Zinder et Dosso dénommé « Projet d'amélioration de la productivité du mil et du sorgho ».
Il a comme but principal de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire au Niger en général et particulièrement au niveau des trois régions.
En rappel, les principaux objectifs visés par ce projet sont les suivants:
(i) Améliorer l'accès et l'utilisation des semences améliorées et de l'engrais pour 3000 ménages ;
(ii) Mettre en relation au moins 50 organisations de producteurs avec les commerçants de céréales et améliorer les réseaux de fournisseurs de semences ;
(iii) Accroitre les rendements de mil et de sorgho de 50% pour 3000 ménages ;
(iv) Améliorer la production et la capacité d'utilisation du compost de 3000 ménages ;
(v) Améliorer l'accès au marché de 3000 ménages céréaliers.

Pour atteindre ces objectifs une série d'activités est planifiée dont entre autre une la facilitation à l'accès aux semences améliorées de qualité qui passe nécessairement par le renforcement de capacité des multiplicateurs de semences localement.
Cette action permettra aux producteurs de contribuer à l'amélioration de 50% le rendement du mil et du sorgho. Ces producteurs sont membre des 38 OP des trois régions concernées par le projet.
Le présent Appel d'Offres est lancé à l'endroit des structures qualifiées (centres de recherche, fermes semencières, etc).

Il vise à assurer la fourniture de semences G4 des spéculations de Mil et de sorgho au niveau des trois régions conformément à la répartition donnée par le tableau suivant.

Tableau 1: situation des besoins en semences G4/ spéculations.

	Spéculations				
	Mil (quantités en kg)			Sorgho (quantités en kg)	
	HKP	Sossat	Zatib	Motta Maradi	Irat 204
Dosso	510	42	60	100	80
Maradi	2000	500	200	700	80
Zinder	1500	0	0	500	150
Total	**3010**	**542**	**260**	**1300**	**310**

Les structures ci-dessus indiquées disposants des quantités sont priées de faire parvenir leurs offres financières au bureau de la SNV Niamey sis à l'avenue des Zarmakoye, **au plus tard le lundi 6 Juillet 2015 à 16h.**
NB : Les offres financières doivent inclure les couts de transport au niveau des chefs lieu des régions.
Pour tout renseignement, veuillez contactez les personnes suivantes:
Bachir ISSA : 94010231 ibachir@snvworld.org
KANSAYE Ousmane: 94684953 okansaye@snvworld.org

Marie Darrieussecq, romancière française

''Les scolaires, la jeunesse m'ont donné de l'espoir pour ce pays, il faut donc investir dans l'éducation''

Agée de 45 ans, Marie Darrieussecq est écrivaine et psychanalyste française, auteure d'une pièce de théâtre, d'un essai et de douze (12) romans. Elle a reçu le prix Médicis en 2013, ce qui fait d'elle une femme de lettres confirmée. Lors d'un séjour qu'elle a effecté à Niamey, en avril 2014, dans le cadre de la 2ème édition de la semaine littéraire, Marie Darrieussecq a donné plusieurs conférences au Centre Culturel Franco Nigérien Jean Rouch (CCFN) et à l'Université Abdou Moumouni. Elle a également encadré des élèves de certains lycées de la place aux techniques d'écriture littéraire.

Ayant commencé à écrire très tôt, la romancière française Marie Darrieussecq a aussi traduit deux (2) livres à savoir un roman américain et un livre en latin. Cela fait 18 ans qu'elle publie des romans avec à peu près un livre chaque un an et demi. Son premier roman s'intitule ''Truismes''. C'est l'histoire d'une femme qui, sous les regards concupiscents des hommes, se transforme en truie et vit des aventures dans ce corps métamorphosé ; c'est une fable, un conte assez violent, assez cru. Le personnage est une femme intelligente dans ce corps monstrueux. Ce roman, précise-t-elle, a eu énormément de succès en France parce que c'était aussi une manière détournée de critiquer le Front National, les fascistes en France, leurs propos anti-femme, anti-Noir, anti-Arabe, le racisme sous toutes ses formes.

C'est un roman qui a été à la fois très polémique, qui a eu beaucoup de succès et a été traduit aujourd'hui dans 45 pays, indique Marie Darrieussecq. Parlant de son dernier roman intitulé : ''Il faut beaucoup aimer les hommes'' qui a obtenu le prix Médicis, roman dans lequel elle raconte une histoire d'amour entre un Noir né au Cameroun et une Blanche née à Paris, et qui sont acteurs tous les deux avec des petits rôles. ''Ce ne sont pas des stars, mais ils ont une carrière qui évolue de petit rôle en petit rôle et ils tombent amoureux l'un de l'autre l'univers de Hollywood, un univers plein de clichés'', explique la romancière.

Ces clichés transparaissent même dans les rôles des acteurs. La parisienne joue toujours le rôle de femme romantique,

DR

Marie Darrieussecq

raffinée, très élégante ou ''bien de salope même, enfin, comme on peut voir les Françaises parfois'' a dit Marie Darrieussecq. Par contre, le Noir a toujours des rôles de boxeur, de dealer, de flic, parfois prêtre dans l'univers des clichés hollywoodiens. Ils se rendent compte qu'ils sont victimes, qu'ils sont toujours étiquetés à travers des rôles prédéterminés. Les deux acteurs vivent une histoire d'amour assez contrariée. La Parisienne va jusqu'à suivre le Noir en Afrique où il va essayer de tourner un film.

Ce roman d'aventures parle aussi des difficultés de tourner un film dans la forêt équatoriale africaine, souligne l'auteure.

Les thèmes développés dans ses romans sont divers, même si Marie Darrieussecq dit aimer beaucoup les romans fantastiques. ''Il y a souvent, dans mes romans, des métamorphoses ou des fantômes ; cela me permet de parler de façon métaphorique de la société, mais j'ai une autre corde à mon arque qui concerne les romans réalistes où je parle de la société telle qu'elle est, de façon plus directe'', dit-elle. C'est le cas des romans d'amour. ''Mais je crois que, ce contre quoi je cherche toujours à lutter, ce sont les clichés, les stéréotypes, les idées toutes faites et de toutes sortes'', confie la romancière.

S'adressant à la jeune génération d'écrivains nigériens et africains, l'auteure française les renvoie à un grand classique de la littérature africaine ''Le monde s'effondre'' du Nigérian Chinua Achebe. C'est pour elle une voie pour les jeunes pour améliorer leurs œuvres et amener les lecteurs à les aimer davantage.

Marie Darrieussecq aime particulièrement citer l'auteur nigérian quand il écrivait : ''Il est grand temps pour les Africains de raconter leur propre histoire''. ''Il le disait dans les années 50 et depuis, les Africains l'ont vraiment fait'', précise-t-elle soulignant l'émergence d'une nouvelle vague d'écrivains qui est en train de marquer son temps avec des œuvres assez critiques.

Parlant du bilan de son séjour à Niamey et des activités qu'elle a eu à mener avec les élèves des lycées de la place, elle dit avoir trouvé des élèves qui ont un très bon niveau. ''Ils ont posé beaucoup de questions, ils sont curieux et sages aussi et ont une très bonne orthographe parce qu'ils manient très bien le français'', dit-elle.

Après avoir dirigé des ateliers d'écriture avec les élèves du Prytanée militaire, Marie Darrieussecq estime que les élèves sont à l'aise dans la créativité. ''Je les ai trouvés franchement formidables et ils savent bien travailler en équipe car écrire un texte à plusieurs n'est pas facile. Franchement, explique-t-elle, j'ai trouvé qu'ils sont bien éduqués et cela donne de l'espoir ; ils ont une discipline qui ne les écrase pas non plus'', dit-elle.

Elle dit avoir remis leurs textes au Centre de Formation et de Promotion Musicale (CFPM-Taya) et que ''ce sont des textes très vivants''. ''C'est la jeunesse qui va construire ce pays, affirme-t-elle ; donc il faut que cette jeunesse se tienne éloignée des fanatismes, que les jeunes écoutent leurs cœurs. En tout cas, les scolaires, et la jeunesse en général, m'ont donné de l'espoir pour ce pays. Il faut investir dans l'éducation'', a conclu l'auteure française Marie Darrieussecq.

Zeïnabou Gaoh

Assemblée générale élective de la Fédération Nigérienne de Aikido (FNA)

M. Boureima Idrissa Sadou élu pour un mandat de 4 ans

La Fédération Nigérienne de Aikido (FNA) a tenu dimanche dernier les travaux de son assemblée générale élective dans les locaux de Africa Hall. A l'issue de cette assemblée générale, un bureau de neuf (9) membres a été formé. C'est M. Boureima Idrissa Sadou qui est élu président pour un mandat de quatre ans. C'est d'ailleurs son troisième mandat à la tête de la Fédération Nigérienne de Aikido.

DR

M. Boureima Idrissa

Dans une allocution qu'il a prononcée à cette occasion, le représentant du ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mahaman Hadi Gonda, a souligné que l'assemblée générale élective est un exercice auquel chaque association sportive nationale doit se soumettre parce qu'il est inscrit dans les différents statuts de ces structures. ''C'est pourquoi mon département ministériel se réjouit de la tenue de la présente assemblée générale élective qui consacrera le renouvèlement du bureau exécutif de la Fédération Nigérienne de Aikido.

Quant au président réélu de la FNA, il a exprimé toute sa disponibilité et son engagement à œuvrer pour le rayonnement de l'Aikido qu'il a vu naître et grandir au Niger. ''J'espère qu'ensemble nous allons redynamiser, collaborer, avancer et nous mettre au diapason pour aller de l'avant'', a ajouté M. Boureima Idrissa Sadou.

Oumarou Moussa

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT/SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES GRANDS TRAVAUX

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Ministre de l'Equipement a l'honneur d'informer les habitants des Arrondissements Communaux de Niamey I, II, III et IV concernés par l'expropriation dans le cadre des travaux de construction de l'Echangeur appelé **ECHANGEUR DIORI HAMANI**, de la Place dite « Rond Point Lako » et ses voies d'accès, de l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de deux mois à compter de la diffusion du présent communiqué.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera ouvert dans les bureaux des Arrondissements Communaux de Niamey I, II, III et IV, afin de permettre à toute personne intéressée de se faire connaitre au commissaire enquêteur, nommé à cet effet, ou de recevoir ses observations, les jours ouvrables et aux heures réglementaires.

Le Ministre de l'Equipement
IBRAHIM NOMAO

HOROSCOPE

Prévisions de vendredi-samedi-dimanche

1 Bélier (21 mars - 19 avril)

VENDREDI: Vous trouverez des solutions pour mieux vous adapter et vous intégrer.

SAMEDI: Ne soyez pas méfiant, vous nouerez facilement des amitiés.

DIMANCHE: Ceux qui font trop d'excès seront vite ramenés à la réalité.

2 Taureau (20 avril - 20 mai)

VENDREDI: Votre intuition vous permettra de repérer les personnes agréables à connaître.

SAMEDI: Vous traversez une période de remise en question.

DIMANCHE: On vous demande de travailler plus sans réelle compensation. Ne vous laissez pas exploiter.

3 Gémeaux (21 mai - 21 juin)

VENDREDI: Autorisez-vous à rêver votre avenir.

SAMEDI: Organiser une excursion ? Bonne idée.

DIMANCHE: Faites-vous conseiller des livres dans l'été.

4 Cancer (22 juin - 22 juillet)

VENDREDI: Vous franchirez une étape dans votre vie professionnelle.

SAMEDI: Vous serez compris et soutenu dans vos choix de vie.

DIMANCHE: Attention aux contraventions. Respectez les règles.

5 Lion (23 juillet - 21 août)

VENDREDI: Vous savez, dans le travail, vous entourer de gens sérieux.

SAMEDI: Vous ne laisserez pas vos proches s'exprimer. C'est fâcheux!

DIMANCHE: Même en couple on peut avoir besoin d'indépendance.

6 Vierge (22 août - 21 sept.)

VENDREDI: L'été commence fort pour les Vierge avec une romance très prometteuse!

SAMEDI: Explorez l'arrière-pays pendant les vacances. Profitez de chaque activité.

DIMANCHE: Vous comptiez faire la grasse matinée? Peu de chance pour ça, et ce n'est qu'un début...

7 Balance (22 sept.- 22 oct.)

VENDREDI: Vous trouverez un équilibre stable en famille.

SAMEDI: Les jeux de séduction déboucheront sur du concret...

DIMANCHE: Allez, un peu d'activités physiques!

8 Scorpion (24 oct. - 22 Nov.)

VENDREDI: Pensez à suivre un stage professionnel.

SAMEDI: Les parents doivent jouer chacun leur rôle. Il ne faut pas empiéter sur le terrain de l'autre.

DIMANCHE: Il y a de l'orage dans les relations familiales.

9 Sagittaire (22 nov. - 22 déc.)

VENDREDI: Il faudra prendre soin du lieu où vous résidez cet été.

SAMEDI: Bonne ambiance en famille. Chacun raconte ses petites histoires...

DIMANCHE: Expliquez bien les choses aux enfants. Ils ne peuvent pas tout comprendre par eux-mêmes.

10 Capricorne (21 déc. - 19 janv.)

VENDREDI: Epanouissement total pour ceux qui changent vraiment de décor.

SAMEDI: Vous trouverez des activités riches en émotions sans vous ruiner.

DIMANCHE: Le gâchis vous donnera envie de protester. Montrez l'exemple.

11 Verseau (20 janv. - 18 février)

VENDREDI: C'est le bon moment de faire une pause et vous recentrer sur vos envies.

SAMEDI: Vous aurez une grande énergie vitale et saurez l'utiliser à bon escient.

DIMANCHE: Ne vous croyez pas tout-puissant. Un peu d'humilité ferait du bien à tout le monde.

12 Poissons (19 Fév. - 20 mars)

VENDREDI: Ce n'est pas la peine de tout prévoir. Improvisez!

SAMEDI: Posez des questions sans crainte.

DIMANCHE: Attention aux peaux fragiles. Protégez-les bien du soleil!

Rions-en

Interpellation

Un agent de la circulation interpelle un automobiliste qui vient de brûler un feu rouge d'une façon particulièrement déterminée. Le policier ne cherche même pas à entamer le dialogue et déclare:

– Garez votre véhicule sur le côté et suivez-moi au poste tout de suite pour régler cela !

L'homme a beau essayer de s'expliquer, rien n'y fait. Le policier véritablement zélé l'emmène au poste et le jette au fond d'une cellule en précisant:

– Vous allez attendre le chef ici. Ça vous aidera à réfléchir sur le danger que représente votre conduite pour les autres usagers de la route et les piétons !

Et il referme brutalement la porte de la cellule.

Il revient quelques heures plus tard apporter un verre d'eau à l'incarcéré.

– Et encore, précise le policier, malgré votre stupide comportement, vous avez de la chance aujourd'hui. Le chef est au mariage de sa fille. Il sera certainement de bonne humeur quand il rentrera.

Et l'homme répond:

– Pas si sûr, voyez-vous c'est moi le marié !

MOTS CROISES

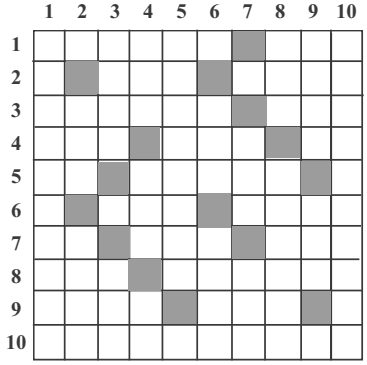

HORIZONTALEMENT

1. Chant des oiseaux dans les bois - Poisson;
2. Se rendra - Création de styliste;
3. Religieux - Patronyme;
4. Sigle du Sawaba - Sigle du rail ivoirien - Pour l'antimoine;
5. Action de scout - Porcheries;
6. Explosif - Joueur de rugby nigérien;
7. Immatriculation - Démonstratif - Consonne triple;
8. Pronom relatif - Promèneur louche;
9. Boeuf disparu - Vieux poème;
10. Programmer par étapes.

VERTICALEMENT

1. Cinquième en France mais septième au Niger;
2. Le PDCI en est la section ivoirienne - Individu réputé fort;
3. A moi - Interjection;
4. Habileté - Aujourd'hui c'est la NCN - Personnel réfléchi;
5. Attacher pour arrêter le saignement;
6. Liquide - Morceau joué par un seul artiste;
7. Trône au milieu du visage - Degré de ceinture;
8. Bruit - Calme et tranquille;
9. Jeunes hommes - Fille qui n'est pas forcément belle;
10. Garnir un siège d'une couche moelleuse.

Solution du numéro précédent

P	E	L	E	R	I	N	A	G	E
R	E	E	L	U	■	I	L	■	M
E	S	T	E	■	G	A	L	O	P
S	T	E	P	P	E	■	I	S	R
I	I	■	H	E	N	N	E	■	E
D	■	M	A	I	R	E	■	G	I
E	U	■	N	N	E	■	C	A	N
N	A	T	T	E	■	F	R	I	T
C	■	A	S	■	M	O	I	N	E
E	S	C	■	R	U	I	N	E	S

Numéros utiles

Renseignements:	12
Réclamations :	13
SAMU:	15
Police secours :	17
Sapeurs Pompiers:	18
Hôpital :	20 72 25 21
Médecins de nuit:	20 73 47 37

Pharmacies de garde

Du Samedi 27 Juin au Samedi 4 Juillet 2015

- Aéroport
- Taran
- Nour
- Haro Banda
- Saga
- Saye
- Château 1
- Cité Fayçal
- Grand Marché
- Any Koira
- Espoir
- Sabo
- Dan Gao
- Camping
- Espoir
- Populaire Talladjé
- Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

Du Samedi 4 au Samedi 11 Juillet 2015

- Pharmacie du 3 Août
- Avenir
- El Nasr
- Temple
- Arewa
- Arènes
- Carrefour 6ème
- Imam Malick
- Lahia
- Deyzeibon
- Recasement
- Cité Chinois
- Sira
- Camping
- BCEAO
- Lazaret
- Route Torodi
- Populaire Maourey
- Pop. Hôpital (sauf les dimanches)

Conseil en Gestion
Conseil en formation

Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Niger
cnpg
Centre National de Perfectionnement à la Gesti

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme annuel de formation, le CNPG organise pour le mois de **Juillet 2015** les actions de formation sur les thèmes suivants:

TECHNIQUES COMPTABLES APPROFONDIES DU SYSCOA-OHADA
Du 20 au 31 Juillet 2015 à Cotonou (Bénin)

GESTION COMMERCIALE, Animation et Promotion Commerciale
Du 20 au 31 Juillet 2015 à Cotonou (Bénin)

PASSATION DES MARCHES PUBLICS : PROCEDURES BANQUE MONDIALE
COMMENT ELABORER UN DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
(Cas d'un DAO de fournitures)
Du 20 au 31 Juillet 2015 à Cotonou (Bénin)

AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER
Les Techniques et Contrôles Comptables
Du 20 au 31 Juillet 2015 à Cotonou (Bénin)

Pour tous renseignements contacter le CNPG au 96 96 19 82 au 93 81 77 73

MINISTERE DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
DIRECTION GENERALE DES INVESTISSEMENTS
Unité d'Exécution du Projet
Crédit IDA 5132 - NE

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL (AOI)

N° AOI/001/2015/PRACC

POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE DU CRGM

PRACC
Economie compétitive et diversifiée
Croissance accélérée et inclusive
PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE ET A LA CROISSANCE

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru le 24 décembre 2012 dans le «Development Business», la Griffe du 31 décembre 2012, l'Actualité du 1er janvier 2013, et le Sahel Dimanche du 11 janvier 2013.

2. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un Crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du(es) marché(s) pour le(s)quel(s) le présent Appel d'Offres est lancé.

3. Le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les équipements de Laboratoire du CRGM en 5 lots ci-après:

• Lot A : Mobilier, Instruments de Chimie, Matériel Mise en solution et Chimie, Verrerie et Flacons, Produits chimiques et solutions standards, Sécurité;
• Lot B : Préparation physique;
• Lot C : Lames minces, Minéralogie;
• Lot D : Absorption Atomique, Fluorescence X, Spectromètre Plasma;
• Lot E : Analyse par fusion plombeuse.

L'attribution se fera par lot ou groupe de lots suivant la combinaison la plus avantageuse pour l'Acheteur

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans les «Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'AID », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC) et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci- dessous du lundi au jeudi (jours ouvrables) entre 8h à 16 h et le vendredi (jours ouvrables) de 8h à 13h heure locale.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins un (1) marché portant sur la fourniture d'équipement de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années (PV de réception à joindre) ;

- disposer, documentation à l'appui, d'un service après-vente équipé et fonctionnel

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.
(Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un jeu du Dossier d'Appel d'Offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cent mille (100.000) FCFA** ou **150 euros** en espèces ou par chèque libellé au nom de l'Unité d'Exécution du PRACC.

Le Document d'Appel d'Offres peut être retiré au siège de l'Unité d'Exécution du Projet ou peut être envoyé par courrier express ou par courrier électronique.
Les frais d'expédition sont à la charge du candidat.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous **au plus tard le 10 août 2015 à 9 heures.** La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises après 9 heures ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le **même jour à 9 heures 30 mn** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre pour un montant de :

Lot A : Cinq millions (5.000.000) FCFA ou équivalent en devise convertible
Lot B : Un million trois cent mille (1.300.000) FCFA ou équivalent en devise convertible
Lot C : Un million sept cent mille (1.700.000) FCFA ou équivalent en devise convertible
Lot D : Six millions cinq cent mille (6.500.000) FCFA ou équivalent en devise convertible
Lot E: Un million (1.000.000) FCFA ou équivalent en devise convertible.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance
Avenue de la Radio
Tél : (227) 20 75 23 34/ 20 75 23 37
Email : uepracc@pracc.ne et m_laouali@yahoo.com

MINISTERE DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
DIRECTION GENERALE DES INVESTISSEMENTS
Unité d'Exécution du Projet
Crédit IDA 5132 - NE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N°002/2015/FOUR/PRACC

FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE DEUX (2) CONTENEURS FRIGORIFIQUES AMÉNAGÉS À L'ABATTOIR FRIGORIFIQUE DE NIAMEY

PRACC
PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE ET A LA CROISSANCE

1. La République du Niger a obtenuun créditde l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le coût du Projet d' Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la fourniture de deux (2) conteneurs frigorifiques aménagés à l'Abattoir Frigorifique de Niamey. La passation du Marché sera conforme aux règles et procédures d'éligibilité de la Banque mondiale.

2. Le Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour : Fourniture, aménagement, livraison et installation de deux conteneurs frigorifiques de 40 pieds à l'Abattoir frigorifique de Niamey

3. Les fournitures sont réparties en un lot unique ci-après décrit : **fourniture, livraison et installation de deux conteneurs frigorifiques aménagés à l'Abattoir Frigorifique de Niamey.** Le délai de livraison est de Quarante Cinq (45) jours à compter de date de notification du marché approuvé. Les Fournitures seront livrées et installées sur le site de l'Abattoir Frigorifique de Niamey.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans les « *Directives : passation des marchés de fournitures, de travaux et de services (autres que les services de consultants) par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, janvier 2011,* et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité d'Exécution du Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi (jours ouvrables) entre **8h à 16 h** et le vendredi (jours ouvrables) **de 8h à 13h heure locale**.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : avoir réalisé en qualité de fournisseur principal avec succès au cours des 5 dernières années au moins 2 marchés portant sur des fournitures de matériels de nature similaire et de complexité comparables (fournir la preuve que ces fournitures ont été livrés de manière satisfaisante et réceptionnés pour l'essentiel : PV de réception à joindre);

Les soumissionnaires nationaux devront fournir en plus des documents ci-dessus :
- une attestation de régularité fiscale datée de moins de trois (3) mois, à la date limite de dépôt des offres, prouvant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis du Fisc ;
- une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) datée de moins de trois (3) mois, à la date limite de dépôt des offres, prouvant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la CNSS.

NB. Les pièces seront transmises en leur original et portant en objet le numéro et l'intitulé de l'appel d'offres. L'absence ou la non-conformité d'une des pièces ci-dessus énumérées pourra entraîner la disqualification du soumissionnaire.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de Cinquante Mille (50.000) francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces. Le document d'Appel d'Offres peut être retiré au siège du Projet d' Appui à la Compétitivité et à la Croissance (PRACC), Avenue de la Radio ou peut être envoyé par courrier électronique.

8. Les offres, **exprimées en TTC**, rédigées en français devront être soumises en quatre exemplaires **(un original et trois copies)** à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 30 juillet 2015 à 9 heures**.
La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Les offres **présentées après l'heure limite de dépôt (9 heures) seront considérés hors délais et rejetées comme telles.** Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires et ou de leurs représentants qui le souhaitent dans **la salle de réunion du PRACC le 30 juillet 2015 à 9 heures 30 minutes**. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant égal à deux millions (2 000 000) de FCFA.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance
Avenue de la Radio
BP : 223 Niamey, Tél : (227) 20 75 23 34/ 20 75 23 37
Email : uepracc@pracc.ne, m_laouali@yahoo.com ou laoualimoussa@ymail.com

---

BIA NIGER
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU NIGER
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE FCFA 14 000 000 000
Siège social : Avenue de la Mairie BP 10 350 Niamey
RCCM : NI-NIM 2003- B0038 NIF 1184
Immatriculation Banque UMOA : NE 040

CONVOCATION A LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

SAMEDI 25 JUILLET 2015 A 9H

Le Président du Conseil d'Administration de la Banque Internationale pour L'Afrique au Niger a l'honneur d'informer Madame et Messieurs les Actionnaires que la réunion de l'Assemblée Générale Mixte, initialement prévue pour le mardi 30 juin 2015, **est reportée au samedi 25 juillet 2015** dans la salle habituelle de réunion (1er étage) au siège de la BIA-Niger sis avenue de la Mairie, en vue de délibérer sur les points suivants :

A. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Point 1 : approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014

-Rapport du conseil à l'AGO;
-Rapport des Commissaires aux Comptes à l'AGO,;
-Approbation des comptes de l'exercice 2014.

Point 2 : Renouvellement du mandat des Commissaires Aux Comptes

Point 3 : vote des résolutions

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. approbation des conventions réglementées ;
3. quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires Aux Comptes ;
4. affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
5. fixation du montant des indemnités annuelles de fonction à allouer aux Administrateurs au titre de leur mandat ;
6. renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
7. pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

B. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Point 1 : lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations d'augmentation et de réduction de capital.

Point 2 : lecture du rapport des Commissaires Aux comptes sur les opérations d'augmentation et de réduction de capital.

Point 3 : vote des résolutions

1. Mise en harmonie des Statuts par rapport à l'OHADA révisé ;
2. approbation de l'augmentation de capital par incorporation des réserves ;
3. approbation de la réduction de capital par absorption du report à nouveau;
4. approbation de l'augmentation de capital par apport en numéraires ;
5. pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation des opérations d'augmentation et de réduction de capital et la modification conséquente des statuts;
6. pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.